

**PAUL DREZET**

**LES ENJEUX DE LA FRANCOPHONIE**

**D'UNE COMMUNAUTÉ DE LANGUE  
À UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN**

2012

## PLAN

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Ière Partie :</b> <b>Évolution et situation actuelle de la Francophonie</b>	<b>11</b>
<b>I 1. Origine du français</b>	<b>11</b>
<b>I 2. La « francophonie » : un terme, une idée et une création largement inspirée hors de France</b>	<b>14</b>
I 2 1. le terme francophonie	
I 2 2. la francophonie est aussi une idée, qui vit et se concrétise	
<b>I 3. Un référentiel juridique</b>	<b>16</b>
<b>I 4. Les outils actuels de la francophonie</b>	<b>17</b>
I 4 1. les outils institutionnels	
I 4 2. les autres outils	
<b>I 5. La géographie actuelle de la francophonie</b>	<b>26</b>
I 5 1. les membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (fin 2012)	
I 5 2. combien de francophones et où ?	
I 5 3. le développement de l'apprentissage de la langue française	
I 5 4. la place du français dans les organisations internationales	
<b>I 6. La place de la langue française dans le Monde en 2010</b>	<b>43</b>
<b>IIème Partie :</b> <b>La francophonie et la langue française comme éléments essentiels de la Démocratie et de la Diversité dans le Monde</b>	<b>45</b>
<b>II 1. Diversité linguistique et enjeux</b>	<b>45</b>
<b>II 2. Francophonie et enjeux économiques</b>	<b>46</b>
II 2 1. la diversité des situations économiques des pays francophones et les enjeux	
II 2 2. vers une francophonie économique ?	
II 2 3. francophonie et développement durable	
<b>II 3. Francophonie et enjeux culturels</b>	<b>50</b>
II 3 1. l'écrit, le livre et la littérature	
II 3 2. l'image et le son	
II 3 3. le sport et les jeux	
II 3 4. la diversité culturelle	
II 3 5. la diversité religieuse	
II 3 6. la diversité des systèmes juridiques	
	<b>60</b>

## **II 4. Francophonie et enjeux politiques**

II 4 1. francophonie et processus démocratique

II 4 2. francophonie et Etat de droit

II 4 3. francophonie et droits de l'Homme

II 4 4. francophonie et protection des données personnelles

II 4 5. la francophonie, acteur de la diplomatie

II 4 6. francophonie et finances publiques

## **IIIème partie :**

**73**

### **Avenir de la Francophonie : éléments pour une réflexion**

**III 1. Les Valeurs et les missions de la Francophonie**

**73**

**III 2. Les défis fondamentaux de la Francophonie**

**75**

**III 3. Quelques éléments concrets pour une réflexion**

**77**

**Conclusion provisoire**

**81**

**Annexes**

**85**

## PRÉAMBULE

Cette note relative à la Francophonie n'a pas d'ambition particulière et ne remplacera jamais les ouvrages rédigés par des spécialistes des relations internationales ou des linguistes car je ne suis pas de ceux-ci !

L'intérêt que je porte à la langue française, en tant que citoyen, a toujours été très grand, mais je n'avais jamais eu l'occasion de faire en sorte que celui-ci coïncide avec mon activité professionnelle : j'ai eu la chance de pouvoir rassembler cette appétence pour la Francophonie et un grand intérêt pour mon travail de magistrat à la Cour des comptes. Cette fonction m'a beaucoup apporté. Je remercie ceux qui ont permis que cela fût possible.

Est-ce par tempérament ? Cette note est délibérément optimiste et volontariste : elle n'est donc pas politiquement correcte au vu de l'ambiance très exagérément négative et pessimiste d'une partie des « élites » françaises. Cette note s'inscrit donc dans ce que le professeur Claude HAGÈGE<sup>1</sup> appelle « *le combat pour la défense de la langue française* ».

Dans cette chronique, j'évoque notamment des événements qui pourront **apparaître dérisoires aux yeux de certains ou des anecdotes, parfois personnelles**. Je mentionne également des écrivains, des philosophes, des hommes politiques etc., en sachant bien que mes choix n'excluent pas toutes celles et tous ceux qui mériteraient d'y figurer.

Telle est la seule ambition, à son niveau, de cette chronique : être un militant de la cause francophone.

Je remercie celles et ceux (ils se reconnaîtront !) qui m'ont apporté leur point de vue et leurs conseils.

**Paul DREZET**

---

<sup>1</sup> Claude Hagège (1936 - ) est un linguiste français, titulaire de la chaire de théorie linguistique au Collège de France dès 1982. Il y est actuellement professeur honoraire. Voir <http://claud.hagege.free.fr/>

## INTRODUCTION

« *Réhabiliter la Francophonie, c'est prendre à bras-le-corps la question de la mondialisation* », écrit Dominique WOLTON<sup>2</sup>.

La mondialisation des marchés, outre les enjeux économiques, financiers, institutionnels et juridiques qu'elle génère, soulève d'importants enjeux culturels et linguistiques. Ceux-ci ont un impact sur les pratiques linguistiques tant des hommes que des organisations dans la mesure où la mondialisation touche directement la langue des travailleurs et des consommateurs, bref des citoyens dans toutes leurs composantes. Lorsqu'un Etat est engagé de gré, de fait, ou de force, dans un processus d'intégration économique, il subit des pressions pour utiliser et adopter une langue unique, souvent sous couvert d'aspects « pratiques » - qui cachent parfois l'idée d'un moindre coût- et cette situation a des répercussions sur la langue de sa population, sur le mode de vie de celle-ci, sur sa culture et son Histoire. Il importe donc que les Etats défendent, solidairement, le principe de la diversité linguistique et donc culturelle afin de préserver leur propre identité.

La langue française et la culture française doivent-elles avoir peur de la mondialisation ? Répondre « non » serait faire preuve de naïveté : le modèle monolingue n'est pas un risque imaginaire. Répondre « oui » serait faire peu de cas de toutes les opportunités que font naître la mondialisation et les nouvelles technologies des échanges : richesses, voyages, virtualités et vitalité extraordinaires de la communication, etc. La réponse est en nous, elle dépend de nous, en utilisant les armes mêmes de la mondialisation en faveur de la diversité culturelle et linguistique. Le plus bel exemple de cette affirmation peut être le suivant : peu de personnes savent que la pensée philosophique française est celle qui est la plus recherchée dans le monde entier, grâce à Internet, où les œuvres de J. DERRIDA, P. BOURDIEU, ou encore M. FOUCAULT, G.DELEUZE, entre autres, sont les plus consultées parmi des milliers d'autres. Ainsi, une technique « mondialisée » est-elle devenue l'outil d'une pensée française.

Ces dix dernières années auront été fort actives car plusieurs événements se sont déroulés et ont été intéressants (même si leur couverture médiatique n'a pas eu l'ampleur qu'ils eussent méritée). Ils démontrent, en effet, le processus régulier de développement de la Francophonie, grâce, notamment, à la mise en œuvre d'outils institutionnels, de structures opérationnelles et d'initiatives diverses, qui ont permis à la Francophonie de franchir un cap et de se faire reconnaître sur le plan international par l'ONU, l'UE, etc.

Pour ne s'en tenir qu'aux toutes dernières années, il y eût, en 2004, comme chaque année, la Journée Internationale de la Francophonie du 20 mars au cours de laquelle ont été recensés 932 événements, qui se sont déroulés dans 124 pays, en faveur de la langue et de la culture françaises. Ce furent aussi les Jeux Olympiques d'Athènes dont la Charte précise que le français est l'une des deux langues officielles et dont l'emblème (les 5 anneaux entremêlés) est proche de celui de la Francophonie (un anneau de 5 couleurs), qui eurent lieu en juillet. Il y eût le Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français et de l'Association américaine des professeurs de français, qui s'est tenu à Atlanta, aux USA, ces organisations regroupant plus de 900 000 professeurs de français dans le monde. Enfin, s'était tenu, fin novembre 2004, le X<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie, à Ouagadougou dont le thème était « la Francophonie, espace solidaire pour le développement durable ».

---

<sup>2</sup> *Demain la Francophonie*, Dominique WOLTON, Flammarion, 2006

L'année 2005 a été, notamment, celle au cours de laquelle l'UNESCO, lors de sa 33<sup>ème</sup> conférence générale, aura adopté, le 21 octobre, le projet de [Convention sur la Diversité Culturelle](#), suggérée et soutenue depuis le sommet de Cotonou, en 2001, par les Francophones, et initiée largement par le Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle (CIL) qui rassemble 31 Etats francophones, germanophones, hispanophones, lusophones, etc., (sauf anglophones). L'objet de cette Convention est de permettre aux Etats de préserver leur droit d'établir librement et souverainement leur politique culturelle.

L'année 2006 a été, de son côté, celle de l'Année Senghor et celle du XI<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie en septembre à Bucarest.

L'année 2007 a été celle de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité culturelle. Mais cette année 2007 a, aussi, été celle de la création de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP) le 24 septembre à Montréal dont le principe avait été évoqué en 2004 au sommet de l'OIF de Ouagadougou et explicité à l'occasion de la 33<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie de Libreville de juillet 2006. Ce réseau francophone, présidé actuellement par M. Chartier, compte 15 autorités membres et plus de 50 experts ou représentants d'Etats désireux de se doter d'une législation et d'un organisme de protection des données personnelles sur le modèle francophone.

L'année 2008 aura été marquée par plusieurs évènements. Le XII<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie s'est tenu à Québec du 17 au 19 octobre. Avant ce sommet, et toujours à Québec, s'est tenue, en juillet, la session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et, du 21 au 25 juillet, le XII<sup>ème</sup> Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français. En mai 2008 s'est tenue, également à Québec, une Rencontre internationale de la Francophonie économique (cf. infra). Les Jeux Olympiques d'été (XXIX<sup>ème</sup> Olympiade) se sont déroulés à Pékin, manifestation pour laquelle l'Organisation Internationale de la Francophonie a conclu une convention avec le comité d'organisation pour la promotion du français au cours de ces jeux. Enfin, à l'initiative de l'OIF s'est tenue, à Bucarest, en juin 2008, une rencontre des réseaux institutionnels de la francophonie (professions juridiques, juridictions, organisations de défense des droits de l'Homme, médiateurs, etc., soit une quinzaine de réseaux) qui ont décidé de mettre en commun leur expérience et d'entreprendre des travaux en commun sur un thème général et transversal comme celui, par exemple de la protection des droits de l'enfant.

En 2009, ont eu lieu les Jeux de la Francophonie (du 27 septembre au 6 octobre), au Liban, à Beyrouth. A Paris, s'est tenue du 3 au 6 juillet, la 35<sup>ème</sup> session générale annuelle de l'Assemblée Parlementaire Francophone. Après un point d'actualité sur la langue française introduit par M. Claude HAGEGE, un débat a eu lieu sur « crise financière, lutte contre la pauvreté et développement ». Elle a aussi renouvelé ses instances dirigeantes et a porté à sa présidence M. Yvon VALLIERES, Président de l'Assemblée nationale du Québec. Il faut signaler également la tenue, à l'Ile Maurice, du 25 au 27 février, des Rencontres entrepreneuriales de l'Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat.

L'année 2010 aura été particulièrement honorée puisque l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a célébré son 40<sup>ème</sup> anniversaire. Ce fut également l'année de la France en Russie et au Brésil où de nombreuses manifestations ont eu lieu. C'est également l'année au cours de laquelle s'est tenu le XIII<sup>ème</sup> Sommet des 70 chefs d'Etat ou de Gouvernement membres ou observateurs de l'OIF qui s'est réuni à Montreux (Suisse) les 23 et 24 octobre. Cette année 2010 est aussi celle au cours de laquelle l'Organisation Internationale de la Francophonie a, enfin, été installée dans un immeuble, au centre de Paris dans lequel elle a pu rassembler l'ensemble de ses

services centraux, ce qui donne à l'OIF une plus grande visibilité et de meilleures conditions de travail pour le personnel.

Pour l'année 2011, il faut signaler, parmi les événements concernant la francophonie, la publication par l'Observatoire de la langue française (de l'OIF), d'un rapport sur la langue française dans le Monde, en 2010 (et la présente chronique s'y référera). L'OIF était présente aux 6èmes Journées européennes du développement et à la Conférence mondiale de Durban sur le climat. Cette participation active à ce genre de manifestation entre dans la stratégie de l'OIF qui est de se faire reconnaître comme acteur dans les relations internationales. Par ailleurs, l'Association parlementaire de la Francophonie a tenu sa 37<sup>ème</sup> session au cours de cette année qui a vu, également, la réunion, au Maroc, des Conseils Economiques et Sociaux francophones.

En 2012, l'année est symbolisée (outre les 2000 manifestations à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie), par plusieurs événements : en mars ont eu lieu, à Paris, les Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie qui ont rassemblé 15 réseaux. En juillet, s'est tenu à Québec, le 1<sup>er</sup> Forum mondial de la langue française qui fut un grand rassemblement de participation citoyenne au cours duquel les participants ont abordé différents thèmes (économie-travail-formation, diversité linguistique, références culturelles, univers numérique.). Le Forum a permis de définir 15 priorités pour le développement de la langue. La Fédération internationale des professeurs de français a tenu son 13<sup>ème</sup> Congrès, à Durban, en juillet. Enfin, le 14<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie s'est tenu en octobre 2012 en République démocratique du Congo, à Kinshasa.

Outre les rapports traditionnels (activité, financier, etc.), le Sommet a enregistré l'adhésion en tant que membre de plein droit de l'Arménie (membre associé jusqu'alors), du Qatar en tant que membre associé et de l'Uruguay en tant que membre observateur. Désormais l'OIF compte 77 Etats et gouvernements. En ce qui concerne le Qatar, (1,7 million d'habitants) le nombre de locuteurs en langue française y est important (5% environ) car des français, des libanais, des maghrébins, etc., y sont installés. Le lycée Bonaparte, le Lycée Voltaire, l'Institut français, un hebdomadaire en langue française, une radio francophone (Oryx FM), des émissions en langue française sur Radio-Qatar, notamment, témoignent d'une réelle activité de la présence de la langue française dans ce pays.

Depuis près de 20 ans, le nombre d'initiatives, d'actions et de manifestations un peu partout dans le monde et sur des problématiques extrêmement diverses, montrent que la francophonie suscite un intérêt certain auprès d'acteurs, d'institutions, d'Etats et de populations différents.

Ainsi, la francophonie se trouve-t-elle, actuellement, face à un défi à relever : elle est passée d'une notion purement géographique (voire folklorique pour certains...), à l'expression d'un ensemble politique volontariste.

Elle a évolué, en passant d'une Communauté de langue à une Communauté qui affirme ce en quoi elle croit, à savoir une Communauté de destin.

Plusieurs aspects de cette question des enjeux de la francophonie sont à aborder :

- I. Évolution et situation actuelle de la francophonie
- II. Quels sont les enjeux et les défis de la francophonie dans les différentes sphères où elle est présente? La langue française comme élément essentiel de la francophonie et de la diversité linguistique et culturelle
- III. Avenir de la francophonie

## Ière partie : ÉVOLUTION ET SITUATION ACTUELLE DE LA FRANCOPHONIE.

Parler de francophonie nécessite d'évoquer d'abord le « français ». Cela conduit aussi à traiter des outils actuels de la francophonie.

### I 1 Origine du français.

En 842, Charles le Chauve et Louis le Germanique signent un document appelé « **les serments de Strasbourg** » par lequel ils s'engagent, l'un vis-à-vis de l'autre, à s'allier contre leur frère Lothaire. Deux textes sont rédigés, l'un en germanique, l'autre en roman. Le roman, issu du latin, est alors la nouvelle langue ; elle va être à l'origine d'autres langues qui en seront issues, dont le français. C'est donc à l'occasion d'un problème de relations internationales qu'apparaît et qu'est reconnu l'ancêtre du français. Ceci est assez symbolique : le français est, dès sa naissance, la langue du Droit et une langue d'échanges entre pays.

Le français mettra cependant assez de temps pour se développer, pour acquérir progressivement son autonomie vis-à-vis du latin (entre le Vème et le IXème siècle). Ainsi, la Chanson de Roland, écrite en 1080 comptait 1775 mots : 75% sont toujours présents dans la langue française. Il faudra plusieurs siècles pour que s'affirme, en même temps que le faisait la monarchie capétienne, le passage du François au français (dans une période qui a été aussi celle de quelques grands chefs d'œuvre de la littérature comme la Chanson de Roland ou le Roman de la Rose), ou pour détrôner le latin, notamment dans le domaine scientifique, celui du Droit et dans celui de la médecine (un procès sera intenté, en 1545, contre Ambroise Paré, père de la chirurgie moderne, pour avoir rédigé un ouvrage en français).

L'année **1539** est une année importante car François 1<sup>er</sup>, dans « **Pédit de Villers-Cotterêts** » impose (articles 110 et 111) l'usage de la langue française dans les actes de Justice (dont il reste quelques traces notables dans la mesure où le français est l'unique langue de délibéré à la Cour de Justice Européenne). Le français devient alors un outil important d'une fonction régaliennne fondamentale. Plus tard, dès le début du 17<sup>ème</sup> siècle, il sera la langue de la diplomatie. Au cours de ce siècle, la Louisiane est colonisée par les Français et restera française pendant plus de 80 ans. Le maintien et le renouveau actuel pour le français de cette époque en Louisiane sont symptomatiques de l'influence qu'a conservée notre langue là-bas, en particulier au travers du chant, de la littérature, etc. Au 18<sup>ème</sup> siècle, le roi de Prusse, Frédéric II aimait mieux s'exprimer en français qu'en allemand. L'influence du français s'est développée au Canada (dès le milieu du 16<sup>ème</sup> siècle), aux Antilles, en Inde et en Afrique, au fur et à mesure de l'expansion coloniale, française ou belge.

Au Canada, il faut signaler que c'est une femme, Marguerite Bourgeois (née à Troyes en 1620 et décédée à Ville-Marie au Québec en 1700), qui, principalement, développa l'apprentissage du français. Elle s'installa à Ville-Marie, en 1652, sur l'invitation du fondateur de cette localité (M. de Maisonneuve) qui recherchait une institutrice laïque pour instruire les enfants des colons et des indiens. Dans le cadre d'une Congrégation religieuse externe, elle installe, en 1658, une première école (dans une étable), elle crée une chapelle, une école ménagère, accueille des Amérindiennes, des femmes adultes, etc. Se met donc en place un système scolaire et se tisse un réseau d'œuvres sociales qui s'étendront progressivement à tout le pays, ce qui a profondément marqué la place et l'enracinement de la langue française au Canada.

La dimension politique, sous-tendue elle-même par des réalités géographiques, économiques, démographiques, sociales, est intimement liée à une dimension culturelle ou idéologique : l'âge du français a correspondu à l'âge de la Raison depuis Descartes et son Discours sur la Méthode

(1637), jusqu'aux Philosophes des Lumières du 18<sup>ème</sup> siècle. Parallèlement, Du Bellay, en 1549, avait écrit un essai intitulé « Défense et illustration de la langue française » et l'Académie Française avait été créée en 1634 sous la protection de Richelieu et officialisée en 1635 par Louis XIII.

L'Histoire de la « Nouvelle France » est intéressante à ce titre. Entre 1534 (Expédition de Jacques Cartier, puis d'autres par la suite) ou 1608 (3 juillet), année où Champlain jette les fondations de Québec et 1803, année de la vente de la Louisiane aux Etats-Unis par Napoléon, (on pourrait même dire que c'était pour une valeur toute symbolique !), soit donc pendant plus de 2 siècles, cette région fut francophone. Elle fut disputée aux Français par la Hollande, l'Espagne et, surtout, par l'Angleterre, véritable fossoyeur des ambitions françaises et qui, entre 1755 et 1763, chassa et déporta, dans diverses colonies anglaises, 14 000 Acadiens installés depuis plus d'un siècle. C'est ce qu'on appelle là-bas « le grand dérangement » au cours duquel plus de la moitié de la population francophone périt.

Après le traité de Paris de 1763, certains Acadiens sont autorisés, dès 1764, à revenir sur leurs terres à condition de prêter allégeance à la couronne britannique. En 1881 se tient la première Convention nationale acadienne. Le français y devient la langue officielle de l'Acadie et le drapeau tricolore orné d'une étoile est adopté. La fête nationale de l'Acadie a lieu le 15 Août et donne lieu à des festivités bruyantes : on l'appelle le Tintamarre ! En 1963, est créée l'Université de Moncton dans le Nouveau Brunswick. On dénombre, installés dans le Nord Est du Canada, outre dans le Nouveau Brunswick mais aussi en Nouvelle Ecosse et en Gaspésie, plus de 450 000 Acadiens. En 1994 le premier Congrès mondial acadien rassemble, sur le thème des « retrouvailles », plus de 300 000 personnes dont une partie importante venant de France, des Antilles, etc., là où le « grand Déangement » les avait exilés. En 1995, un Acadien, M. Romeo Leblanc, devient Gouverneur général du Canada. En août 2009 s'est tenu le 4<sup>ème</sup> Congrès mondial acadien avec plus de 70 000 participants. Le 5<sup>ème</sup> Congrès se tiendra en 2014 dans « l'Acadie des Terres et des Forêts » sur un territoire à cheval entre le Canada (Nouveau Brunswick) et l'Etat du Maine (USA).

De nos jours, des neuf millions de descendants de Français qui se sont dispersés dans le continent nord-américain, six millions se trouvent au Québec, alors que d'autres vivent aux USA, dans les Caraïbes ou en Amérique latine.

En 2003, le Premier ministre canadien a reconnu les torts historiques de son pays (mais ce n'est pas, (encore !) le cas de la Grande Bretagne !).

Entre 1776 et 1783, la France, envoie un corps expéditionnaire, aux Etats-Unis, commandé par un brillant officier de Louis XVI, le comte de Rochambeau, pour aider les « insurgents » américains à se débarrasser des Anglais. Le traité de Versailles, en 1783, consacre l'indépendance des Etats Unis. En 1803, pour 3 dollars l'once, Napoléon Ier brade la Louisiane aux USA. Cet Etat de Louisiane, compte, actuellement, près de 5 millions d'habitants dont un grand nombre parlent le français et qui sont des descendants de familles bretonnes, normandes, franciliennes, créoles, acadiennes ou indiennes (mais c'est en Floride, où, en nombre, l'on compte le plus de francophones).

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, la montée en puissance de l'anglais entraîne un déclin du français : la Charte des Nations Unies a été rédigée en anglais, même si le français a été ensuite reconnu comme langue de travail, à égalité avec l'anglais, à l'ONU.

Paradoxalement, le français a regagné de l'influence avec le processus de décolonisation, en Afrique, ce qui conduit à constater qu'un quart des Etats membres de l'ONU sont des Etats francophones en ce sens qu'ils sont membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie. **On peut également penser, compte tenu de l'essor démographique africain, que le développement de la langue française et son influence dans le monde se situent largement en Afrique**

## **I 2 La « francophonie » : un terme, une idée et une création largement inspirés hors de France**

### I 2 1. Le terme de francophonie

Alors que la francophonie, d'un point de vue linguistique, vivait déjà depuis longtemps, aucun mot n'existait pour la désigner. C'est un géographe français, peu connu, Onésime RECLUS, qui, en 1880, dans un livre sur la « France, l'Algérie et les colonies », classe les habitants de la planète en fonction de la langue qu'ils parlent et invente le terme de « francophonie » pour désigner l'ensemble des populations qui parlent le français. Cette démarche, qui délaisse les critères habituels de l'ethnie, de la race, de l'état d'avancement économique et social, est courageuse à l'époque où le traité de Berlin, de 1878, divise le globe en Etats ou en colonies et les hommes en citoyens ou en sujets administrés.

La personnalité d'Onésime Reclus, qui est né en 1837 et décédé en 1916, est intéressante à plus d'un titre.

La famille Reclus compte plusieurs géographes ou intellectuels connus, au moins à leur époque : l'un des frères d'Onésime est Elysée Reclus. Les deux frères, ainsi qu'une partie de la famille, avaient dû s'exiler pour s'être opposés au coup d'Etat du 2 décembre 1851. En 1870, Onésime Reclus, républicain convaincu, participe à la Commune. Il est très attaché aux idéaux de la République, héritière de la Révolution de 1789 : « Liberté, Egalité, Fraternité », très vivaces à cette époque au cours de laquelle le régime républicain se met en place en France. Il croit à la Justice, à la solidarité et à la coopération entre les peuples. *Pour lui, la francophonie est aussi le symbole de la solidarité avec les peuples qui parlent français, celui du partage de la culture et de l'échange.*

Le terme « francophonie » ne survivra pas à son auteur : d'autres mots lui font concurrence : francité, francitude, communauté francophone, etc. Le terme francité l'emporte pendant quelques années.

Le terme « francophonie » renaît dans les années 1960, en même temps que se développe le processus de décolonisation. C'est en novembre 1962, dans la revue « Esprit », qu'il réapparaît. Dans un numéro spécial consacré à la place du français dans le monde, la revue rassemblait des contributions d'un grand nombre d'écrivains ou intellectuels, de toutes nationalités : Camille BOURNIQUEL, P.H. SIMON, Jean PELLERIN, Jean Marc LEGER, etc. Il est vite repris et popularisé par les prises de position de certains hommes politiques, francophones et francophiles, mais non français : Léopold SENGHOR, Hamani DIORI, Habib BOURGUIBA, Norodom SIHANOUK, etc. Mais, en même temps, il prend une connotation idéologique puisqu'il semble manifester le désir d'une Afrique modérée de recueillir l'héritage de la colonisation. Ceci entraîne son rejet par l'« Afrique militante » qui y voit l'instrument d'un néo-colonialisme. Ailleurs, à commencer par le Québec, le mot de francophonie rencontre les aspirations à l'autonomie et à l'indépendance. Cependant, l'apparition progressive, en Afrique en particulier, d'une conscience francophone traduit la recherche d'un nouveau type de rapports entre les peuples.

Cela est également vrai quand on sait que des Etats, a priori non particulièrement francophones, comme la Bulgarie, la Slovaquie, la Macédoine, l'Égypte, etc., adhèrent à l'Organisation Internationale de la Francophonie. Pour ces Etats, c'est la recherche d'un système et d'une méthode de pensée, d'un modèle et d'une forme d'organisation de l'Etat, d'une politique étrangère plus équilibrée, etc., qui constituent, avec le développement de l'apprentissage de la langue française comme outil, le fondement de leur démarche. La langue française devient, dans un monde « globalisé », une forme de résistance au modèle anglo-saxon.

### I 2 2. La francophonie est aussi une idée, qui vit et se concrétise grâce à une grande variété d'initiatives.

De nombreuses associations se sont créées après la seconde guerre mondiale, concrétisant ainsi la vitalité renaissante de la francophonie : en 1950 l'association internationale des journalistes et de la presse de langue française, devenue depuis l'Union de la presse francophone (UPF), voit le jour. En 1954, naît, à l'initiative de Canadiens, l'Union culturelle française. A partir de 1958, les associations francophones se multiplient dans un grand nombre de domaines : l'Agence Universitaire, TV5, l'Association internationale des maires francophones, l'Agence intergouvernementale de la francophonie qui a été l'opérateur principal de l'Organisation Internationale de la Francophonie. A côté, mais en liaison avec celle-ci, se créent des associations francophones spécialisées : dans le domaine du Droit, de la médiation, dans celui de l'enseignement et des professeurs de français, mais aussi dans celui, plus politique, des Parlements, symboles forts de la Démocratie en particulier (l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie -APF), des instituts francophones (nouvelles technologies, environnement, ....), l'Université Senghor à Alexandrie, etc.

Ces associations ont constitué, pour les premières d'entre elles qui ont vu le jour, un réseau qui a trouvé un écho sur le plan politique et diplomatique avec la décolonisation, avec les tentatives pour organiser une « communauté » regroupant les anciennes colonies (qui a échoué dans la forme institutionnelle envisagée), mais dont est né un ministère de la coopération. Ce sont d'ailleurs des pays africains francophones qui créent l'Union africaine et malgache, qui sera dissoute et qui renaîtra sous le terme d'Union africaine et malgache de coopération économique, devenue ensuite Agence de coopération culturelle et technique, puis, en 1997, Agence Intergouvernementale de la Francophonie qui a été ensuite intégrée à l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.).

### **I 3 La Francophonie : un référentiel juridique conséquent adopté par ses instances**

Pour encadrer son action, pour la rendre à la fois plus lisible et plus opérationnelle, la Francophonie se réfère à des textes qui ont été adoptés par ses instances. Ces textes constituent le référentiel de base de la francophonie. D'autres textes, généralement thématiques, complètent un dispositif qui comprend également un texte relatif aux modalités d'adhésion à l'OIF, des chartes d'associations ou de réseaux francophones, etc.

Les principaux textes sont les suivants :

#### a) La Charte de la Francophonie

Elle est le support juridique de l'ensemble du cadre institutionnel francophone. Adoptée par le VII<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie (14/16 novembre 1997 à Hanoï), elle a été révisée par la XXI<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de la francophonie d'Antananarivo (23 novembre 2005).

b) Le cadre stratégique décennal

Il a été adopté par le X<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie (26/27 novembre 2004) tenu à Ouagadougou. Il formule des orientations stratégiques et des principes directeurs qui s'imposent à la programmation de l'OIF et des opérateurs spécialisés de la francophonie pour la période 2005-2014.

c) Déclaration de Bamako

C'est un texte normatif, adopté lors du symposium international sur les pratiques de la Démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle dote la francophonie de moyens d'action en cas de rupture de la légalité démocratique ou de la violation grave des droits de l'Homme dans un de ses pays membres.

d) Autres Déclarations

Déclaration de Saint Boniface (mai 2006) sur la prévention des conflits ; Déclaration de Luxembourg (février 2000) sur l'Egalité Homme-Femme ; Déclaration de Paris (février 2008) sur l'organisation, l'administration d'une Justice indépendante et de qualité.

## **I 4 Les outils actuels de la francophonie**

La francophonie dispose de plusieurs outils pour agir : certains sont institutionnels et sont donc propres à l'Organisation Internationale de la Francophonie, d'autres constituent des réseaux d'institutions et d'autres, enfin, se situent sur d'autres plans.

### 1 4 1. Les outils institutionnels

L'année 1997 aura été une année importante pour la francophonie. En effet, au sommet de Hanoï qui réunissait les Etats francophones (il y a déjà eu de nombreux sommets - celui de Kinshasa de 2012 est le 14<sup>ème</sup> depuis le premier qu'avait initié le Président F. Mitterrand en 1986, à Versailles et qui réunissait 41 Etats), la francophonie est devenue **l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.)**.

L'O.I.F. est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes : promouvoir la langue française et la diversité culturelle ; promouvoir aussi la Paix, la Démocratie et les Droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable. Tous ces engagements fondamentaux sont consignés dans sa Charte adoptée en 1997 à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (appelée aussi « Sommet ») à Hanoï, et révisée par la Conférence ministérielle d'Antananarivo en 2005. Elle comptait, à l'occasion de son sommet à Québec, fin novembre 2008, et après l'admission d'un nouveau membre associé et 12 observateurs, 70 Etats et gouvernements répartis sur les 5 continents. Depuis ce nombre a encore progressé : fin 2010, l'OIF comptait 70 Etats ou Gouvernements dans son réseau, soit à titre de membres (54), soit à titre d'observateurs (16). L'adhésion à l'OIF repose sur un certain nombre de critères, dont une démarche officielle du gouvernement souhaitant l'adhésion de son Etat.

Après le Sommet de 2012 à Kinshasa (RD Congo), l'OIF compte 77 Etats ou Gouvernements, dont 57 membres et 20 associés ou observateurs. Au terme de cette XIV<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, une Déclaration a été votée par les participants. Elle contient trois points principaux : il est impérieux de mettre en œuvre une gestion solidaires des enjeux environnementaux et économiques ; il faut promouvoir une gouvernance démocratique et

soutenir la promotion des Droits de l'Homme et, enfin, elle rappelle que la langue française constitue le socle de la francophonie.

Le 15<sup>ème</sup> Sommet aura lieu à Dakar, au Sénégal, en 2014.

Le statut du français varie d'un pays francophone à l'autre. Actuellement, il est langue officielle, seul ou avec d'autres langues, dans 32 pays membres de l'OIF. Celle-ci conduit des actions dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale. Elle s'est appuyée, jusqu'à la fin de l'année 2005, sur un opérateur principal : l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, (AIF) devenue l'OIF dont les membres sont des Etats et des gouvernements et qui, depuis le sommet de Tananarive, relève directement du Secrétariat général, ainsi que sur 4 opérateurs directs : l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association Internationale des maires francophones et TV5. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'OIF a absorbé l'AIF. Par ailleurs, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie en est l'Assemblée consultative.

L'OIF a, à sa tête, un Secrétaire Général. Le poste de Secrétaire Général a été créé en 1997 au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernements de Hanoï. C'est, actuellement, M. Abdou DIOUF, ancien Président de la République du Sénégal qui est le Secrétaire général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Il a été réélu le 29 juin 2006, puis en 2010 et son mandat actuel s'achèvera le 31 décembre 2013. Il a succédé à M. Boutros BOUTROS-GHALI (Egypte) qui avait été le premier Secrétaire général.

Le Secrétaire général est la clef de voûte du système institutionnel. Il est chargé de la mise en œuvre la politique internationale de l'Organisation ainsi que de l'animation et de la coordination de la politique de coopération.

L'OIF a un support juridique qui est constitué, à l'instar d'autres organisations internationales, par une Charte de la Francophonie adoptée au sommet d'Hanoï, en 1997, ainsi qu'un certain nombre de textes, qui engagent les pays membres (cf. supra).

#### A) L'OIF se présente donc comme une organisation internationale qui intègre :

+ Le Sommet, instance suprême, qui se réunit environ tous les deux ans : Versailles (1986), Québec (1987), Dakar (1989), Paris (1991), Ile Maurice (1994), Cotonou (1995), Hanoï (1997), Moncton (1999), Beyrouth (2002), Ouagadougou (2004), Bucarest (2006), Québec (2008), Montreux (2010) ; en 2012, il s'est tenu à Kinshasa (RDC).

+ La Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF) qui réunit les ministres des Affaires Etrangères ou les ministres chargés de la Francophonie et qui veille à l'exécution des décisions prises par le sommet ; on peut y ajouter la Conférence des ministres francophones de l'Education (CONFEMEN) et la Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES) ;

+ Le Comité international des Jeux de la Francophonie, organisateur des Jeux (dont les prochains auront lieu à Nice en 2013) ;

+ Le Conseil Permanent de la Francophonie (CPF), chargé de préparer les sommets et qui, en même temps, est le conseil d'administration de l'Organisation ;

+ L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) ;

### La Francophonie dispose :

- + D'un opérateur principal : l'OIF ;
- + De 4 opérateurs spécialisés, à savoir :
  - l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), installée à Montréal ;
  - TV5 Monde ;
  - L'Université Senghor d'Alexandrie ;
  - L'Association internationale des Maires francophones (AIMF) ;

À côté de ces structures, l'OIF dispose également d'opérateurs particuliers :

+ Un premier consacré aux nouvelles technologies de l'information et de la formation, situé à Bordeaux ;

+ Un autre sur l'énergie et l'environnement, créé en 1987 et situé à Québec : l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) ;

Enfin, l'OIF a des représentations permanentes à Addis Abeba, à Bruxelles, à New York et à Genève, une représentation spéciale à Abidjan et des bureaux régionaux à Lomé, Libreville, Hanoï et Port-au-Prince, et une antenne à Bucarest (pour l'Europe centrale et orientale).

### Les moyens financiers de l'OIF

L'OIF, pour son fonctionnement et pour ses actions, dispose de moyens financiers (modestes). En 2012, le budget de l'OIF s'élève à 85 millions d'euros, montant pratiquement stable sur un an.

Les Recettes sont constituées pour près de 75% des contributions des États et Gouvernements membres de l'OIF. Au sein de ces contributions, la part de la France s'élève à 44%, celle du Canada à 25%, celle de la Belgique à 7,4%, la Suisse à 6,8%, le Québec 6,3%, etc.

Les Dépenses sont consacrées, pour 74% de leur montant, à des actions concrètes définies dans le cadre d'une programmation pluriannuelle (soit une hausse de 25% depuis 2012) et pour 24% à du fonctionnement (en baisse de plus de 24% depuis 2007).

Les dépenses d'actions (63 millions d'euros) concernent la diversité culturelle et linguistique, le soutien et la promotion de la langue française et la culture (30 millions), la paix, la jeunesse (18 millions), la coopération économique et le développement durable (13 millions) et pour 12 millions, le soutien à des ONG et le fonds d'aide d'urgence.

Il faut ajouter que la France met gracieusement à disposition depuis 2011, les locaux du nouveau siège de l'OIF à Paris (avenue Bosquet, 15<sup>ème</sup> arrondissement) où sont regroupés, sur 8 000 m<sup>2</sup>, les services de l'OIF. Par ailleurs l'aide de la France à TV5 Monde s'élève à environ 70 millions d'euros.

### B) Présentation des principaux acteurs : APF, AUF, Université Senghor, AIMF

+ *L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)*

Cette Assemblée a été créée en 1967, à Luxembourg : elle s'appelait, à l'origine, « Association internationale des parlementaires de langue française ». L'APF doit sa naissance au Président

Senghor qui souhaitait la mise en place d'une Association interparlementaire de tous les pays où l'on parle le français. Puis, M. Deniau, député français, en devient la cheville ouvrière et réunit, en mai 1967, l'Assemblée constituante avec des délégués de 23 Parlements (en provenance d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique).

Celle-ci se transforme en Assemblée lors de sa 17<sup>ème</sup> Assemblée générale tenue à Paris en 1989 et obtient le statut d'Organisation internationale.

Elle va jouer un rôle primordial dans la mise en place des instances politiques de la francophonie : elle a initié l'idée des Sommets (des Chefs d'Etat et de Gouvernements), celle de la création d'une institution intergouvernementale de la francophonie (devenue l'OIIF). Elle devient l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie en 1998.

Elle conduit des actions de coopération interparlementaire et conclut des accords pour l'ensemble de sa programmation avec l'OIIF (avec, en particulier, sa Direction de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme).

Elle regroupe des parlementaires de 77 Parlements ou organisations interparlementaires ; elle est organisée en sections membres (près de 50 parlements), en sections associées et associe des observateurs.

Sa mission de base est de promouvoir et défendre la Démocratie, l'Etat de droit, le respect des Droits de l'Homme, le rayonnement international de la langue française et la diversité culturelle.

#### + *L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)*

Elle a été créée le 13 Septembre 1961 sous l'appellation « Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française - AUPELF ». C'est une association internationale d'Universités et d'établissements supérieurs de recherche, opérateur de la francophonie multilatérale. Lors du Sommet de Dakar, en 1989, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé que l'AUPELF serait l'opérateur direct de la Francophonie dans le Monde et s'appellerait « Agence Universitaire de la Francophonie » (AUF).

L'AUF a son siège sur le campus de l'Université de Montréal. Elle regroupe, en 2012, 779 membres répartis dans 94 pays. Elle crée et anime des campus numériques et des centres d'accès à l'information sur de nombreux campus francophones, en particulier en Afrique. Elle cherche également à développer la mobilité des étudiants et des chercheurs dans le milieu universitaire francophone. Depuis 2001, se sont joints aux Universités traditionnelles liées à la francophonie des Universités ou des centres de recherche de pays non francophones (Chine, Israël, Brésil), ce qui permet de vivre une diversité et un pluralisme scientifiques.

L'AUF a son Rectorat à Montréal. Elle a également un Rectorat et des services centraux à Paris. Enfin, elle dispose de bureaux régionaux dans le monde : Montréal, Port-au-Prince, Dakar, Bruxelles, Yaoundé, Antananarivo, Hanoï, Beyrouth, Bucarest.

Par ailleurs, trois 3 Instituts de la francophonie assurent une présence d'enseignement concret :

- L'Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion (IFAG) à Sofia (Bulgarie) ;
- L'Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat (IFE) à Réduit (Maurice) ;
- L'Institut de la Francophonie pour l'informatique (IFI) à Hanoï (Vietnam).

Il faut également citer, dans le domaine universitaire, les cycles d'Universités d'été pour étudiants francophones, mises en œuvre par l'AUF, avec le soutien des postes diplomatiques français : à titre d'exemple, en 2012, s'est tenue la 5<sup>ème</sup> université d'été d'Asie, qui a réuni 160 étudiants francophones en provenance de Birmanie, Cambodge, Chine, Malaisie, Inde, Laos, Thaïlande, Vietnam, et qui ont travaillé, en français, dans divers ateliers thématiques.

#### + *L'Université Senghor d'Alexandrie*

Elle a été fondée en octobre 1990, suite à l'adoption du principe de sa création par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Dakar, en 1989. Outre le Président Senghor, ses autres pères fondateurs furent MM. Maurice DRUON, Boutros BOUTROS-GHALI, René-Jean DUPUY (qui était un juriste français reconnu internationalement, titulaire de la chaire de droit international au Collège de France à Paris, etc.).

L'idée de sa fondation repose sur le modèle des Universités internationales (établissement public reconnu d'utilité publique internationale) et son régime linguistique est le français.

L'objectif de l'Université Senghor est de préparer des étudiants aux matières relatives au développement des pays du Sud dans 4 groupes de disciplines : nutrition et santé, administration et gestion, environnement, gestion du patrimoine. Dans ces 4 départements, elle délivre un Master en développement. Ces départements se déclinent eux-mêmes en 7 spécialités. Les étudiants accueillis viennent non seulement d'Afrique, mais aussi de France, de Belgique, du Vietnam, du Cambodge, du Laos et d'Haïti.

L'Université Senghor a son siège à Alexandrie (Egypte). Elle réunit son Assemblée générale chaque année depuis 1979 (sauf en 1980 et 1981). A l'occasion de chaque AG., des travaux sur un thème particulier sont abordés : le patrimoine des villes (AG de Port Louis), la Ville et l'éducation citoyenne (Bucarest), le renforcement de la cohésion des territoires comme impératif au service de la bonne gouvernance (Erevan), etc.

L'Université Senghor a développé un programme de formation continue qui connaît un développement significatif puisqu'en quelques années, 2 000 cadres africains y ont été formés.

L'Université Senghor, dont la réputation est bien établie, a conclu des accords avec des Universités du Moyen Orient et des conventions co-diplômantes avec des Universités françaises (Montpellier, Perpignan) et avec le projet européen « Erasmus Mundus » entre l'Europe et l'Egypte.

Enfin, l'Université Senghor a mis en place, avec le Conseil Supérieur du Notariat Francophone (l'un des réseaux institutionnels de la Francophonie), une filière de droit notarial.

#### + *L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)*

L'Association Internationale des Maires Francophones a été créée en 1979 avec 20 villes fondatrices à l'initiative des maires de Paris (M. J. Chirac) et celui de Québec (M. J. Pelletier). Elle est présidée par le maire de Paris (M. B. Delanoë depuis 2001).

Elle a pour objectif d'établir des liens entre les maires et responsables des capitales et grandes métropoles où le français est la langue officielle. Elle facilite la réalisation de projets, l'échange d'expériences et de connaissances. A titre d'exemple, elle a financé une maison du savoir à Ouagadougou en 2011.

Elle compte 225 villes, dont 3 associées et 25 associations de villes dans 49 pays (dont les USA où une ville, Lafayette est membre de l'AIMF).

Elle a tenu sa 32<sup>ème</sup> Assemblée générale à Kinshasa, en Octobre 2012, au cours de laquelle un colloque portait sur « villes, dialogue interculturel et paix ».

## 1 4 2 Les autres outils de la francophonie

### A) les réseaux institutionnels de la francophonie

L'OIF encourage la mise en place d'espaces de coopération professionnalisée, entre institutions de compétences similaires, privilégiant l'échange d'expériences et de savoirs, notamment par la concertation, la formation par les pairs et le développement de capacités et d'outils de travail

comparatifs et mutualisés. Dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit et de la promotion des droits de l'Homme, cette démarche se traduit par la création de réseaux institutionnels.

Les différents réseaux qui regroupent les institutions de contrôle, de régulation, de médiation et de promotion des droits de l'Homme offrent à l'OIF un champ d'action étendu. Elle coopère par cette voie avec les Hautes juridictions, les cours constitutionnelles, les cours des comptes et institutions supérieures de contrôle, les médiateurs et ombudsmans, les commissions nationales des droits de l'Homme, les conseils économiques et sociaux, les barreaux, les institutions de régulation des médias, les autorités de protection des données personnelles, les notaires et notariats, les procureurs et poursuivants, les administrateurs d'élections ainsi qu'avec deux réseaux spécifiques intervenant sur les questions de formation, de gestion et de diffusion du droit : le réseau francophone de diffusion du droit et le réseau international francophone de formation policière.

Tous ces réseaux francophones portent un projet politique, à l'image de l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones en faveur de l'intégration juridique et judiciaire en Afrique, ou de celle de l'Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques en faveur de la création et du développement des institutions de contrôle effectif des finances publiques, ou de celle des réseaux des cours constitutionnelles et des hautes juridictions de cassation en faveur de l'indépendance de la Justice, ou encore de l'Association des médiateurs et ombudsmans pour ce qui concerne les pratiques de bonne gouvernance.

L'OIF s'est organisée pour contribuer à pérenniser l'action des ces réseaux, pour mettre à leur disposition des outils documentaires comparatifs facilitant ainsi le dialogue des cultures juridiques.

Un dialogue permanent s'est instauré entre l'OIF et les réseaux institutionnels pour la réalisation de leurs objectifs communs. Cela a été le cas à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui a donné lieu à un rapport de synthèse élaboré à partir des contributions de chacun des réseaux institutionnels.

### **Portrait des 15 réseaux institutionnels francophones :**

Les principaux réseaux peuvent être présentés ainsi :

Conférence internationale du Barreau de tradition juridique commune (CIB) ;  
Association du notariat francophone (ANF) ;  
Réseau francophone de diffusion du Droit (RF2D) ;  
Association des Cours Constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF) ;  
Association des Institutions Supérieures de Contrôle ayant en Commun l'Usage du Français (AISCCUF)  
Association des Hautes Juridictions de cassation ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) ;  
Association africaine des Hautes Juridictions Francophones (AAHJF) ;  
Association internationale des Procureurs et Poursuivants (AIPP) ;  
Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) ;  
Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) ;  
Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des Etats et Gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF) ;  
Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM) ;

Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) ;  
Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL) ;  
Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) ;

#### B) Les autres réseaux de la Francophonie

Dans divers secteurs, notamment dans celui de l'enseignement et de la culture, les réseaux « historiques » de la francophonie existent toujours et ont une activité qui mérite d'être soulignée.

##### a) Enseignement et Culture :

- Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) qui compte 70 000 adhérents parmi les 900 000 professeurs de français recensés ;
- Le Réseau des Centres Culturels Français (qui relève du Ministère des Affaires Etrangères) ;
- Le Réseau des Alliances Françaises (plus de 1 000 établissements à l'étranger) ;
- L'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger (AEFE) qui compte 400 écoles publiques ou privées, réparties dans 125 pays et qui accueillent environ 220 000 élèves.

##### b) Autres réseaux :

#### Association Francophone des Anciens Combattants et Descendants (FACED)

L'Association Faced est issue de l'Association « le Français en Partage-LFP ». Elle a été créée par d'anciens militaires de carrière dans le but de faciliter l'accès au savoir à la descendance des anciens « frères d'armes » des pays francophones et de manifester ainsi amitié et reconnaissance pour les services autrefois rendus par eux.

Concrètement, cette diffusion du savoir s'effectue par la collecte en France, en particulier, de livres à destination d'élèves et d'enseignants qui apprennent la langue française et d'outils pédagogiques. A titre d'exemple, en 2010, la Faced, en liaison avec « Le Français en Partage » a envoyé plusieurs milliers de livres au Mali pour les enfants albinos, particulièrement victimes de discriminations et de persécutions.

#### Autres organisations.

Sans vouloir faire un recensement exhaustif de l'ensemble des organisations, associations, comités, etc. qui œuvrent en faveur de la francophonie, souvent en liaison avec l'OIF (et, avant la réorganisation, avec l'Agence), il convient de rappeler que quasiment tous les secteurs de la vie intellectuelle, éducative, sportive, administrative, économique, etc., sont concernés.

Dans le domaine économique, où les initiatives se développent depuis quelques années, on rencontre entre autres, le Forum francophone des affaires, le fonds francophone de soutien aux PME, le système francophone d'information agricole, etc.

Il faut également signaler l'existence de la Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales (OING) qui est un partenaire actif de l'OIF.

Dans le domaine de l'éducation, outre les opérateurs universitaires déjà mentionnés, on rencontre la Conférence des ministres de l'Éducation, celle des ministres de la jeunesse et des sports qui participe à l'organisation des Jeux de la Francophonie, l'Association d'action artistique, les divers réseaux francophones de formation au français, etc.

Il faut souligner, parmi les initiatives en faveur de la langue française, l'existence de l'association créée par les professionnels de l'édition, qui s'appelle « Le Français en Partage » (LFP). Créée en 1997, cette association avait pour objet d'inventer une autre économie du livre pour remédier aux difficultés d'accès au livre dans un grand nombre de pays, notamment francophones. L'association intervient en Afrique (où 98% des africains n'entrent jamais dans une librairie), mais aussi dans l'Oural, en Sibérie, etc.

L'association collecte les livres en France, les classe selon divers critères et les expédie par palettes (d'environ 1 000 livres) dans les pays où ils sont répartis et livrés sous forme de dons, essentiellement à des établissements scolaires ou des associations. En 2010, c'est environ 60 palettes qui furent expédiées : 14 au Mali, 10 en Mauritanie, 22 au Togo, etc. Au Burkina Faso, entre 2008 et 2010 compris, ce sont 70 000 livres qui ont été livrés dont une partie dans une librairie sociale. En outre, l'association expédie aussi quelques véhicules - Santé ainsi que des ordinateurs.

Dans un autre domaine il faut mentionner la contribution des Etats et gouvernements membres de l'OIF au sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à la fin du mois d'août 2002 à Johannesburg, ainsi que la contribution des ministres africains francophones relative à la protection de l'environnement et au développement durable à l'occasion du 10<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie.

Il faut également citer les travaux de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEEF) qui a apporté à l'OIF son expérience dans le cadre du sommet de Copenhague sur le climat (en 2008).

## **I 5 La géographie actuelle de la Francophonie**

### I 5 1 Les membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (fin 2012)

Après le Sommet de Kinshasa, tenu en octobre 2012, l'OIF compte désormais 77 Etats et Gouvernements, soit 57 membres et 20 observateurs. Cet ensemble recouvre 900 millions de personnes dans le monde.

Ces États, classés par ordre alphabétique, sont les suivants : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada Nouveau- Brunswick, Canada-Québec, Cap-Vert, Centrafrique, Chypre, Comores, Congo, Congo RD, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Estonie, Ex Rép. Yougoslave de Macédoine, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Laos, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Niger, Pologne, Qatar, Rép. Dominicaine, Rép. Tchèque, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Vietnam, Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 1 5 2 Combien de francophones et où ?

Les franco-pessimistes estiment régulièrement que le français est en recul ; mais un certain nombre de ceux-ci, en utilisant une autre langue, y compris dans le secteur public et en France, ne participent pas au développement du français.

Les 77 membres (États ou Gouvernements) du réseau de l'OIF, répartis sur tous les continents, représentent environ 900 millions d'habitants. Ces pays représentent plus du quart des membres de l'ONU. Au sein des 27 Etats membres de l'Union Européenne, 6 sont membres adhérents à l'OIF, à savoir : Belgique, Bulgarie, France, Grèce, Luxembourg, Roumanie et 7 sont membres associés (Autriche, Hongrie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie).

Certes, ces 900 millions de personnes ne parlent pas toutes le français : les vietnamiens ne parlent pas tous français par exemple ! Mais, comme l'a souligné l'Agence Universitaire de la Francophonie, à l'occasion de sa 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale tenue, en mai 2005, à Phnom Penh, 1 million de vietnamiens utilisent le français pour leurs études grâce à un dispositif, qui, dans les Universités et dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, par filière, bénéficie, en Asie du Sud Est (Vietnam, Cambodge, Laos), d'un statut relativement privilégié. Si l'on ajoute les pratiquants occasionnels, mais qui ont une bonne connaissance de la langue, à ceux dont le français est la langue de tous les jours, on peut estimer à 200 millions le nombre francophones et à 264 millions ceux ayant le français en partage.

Ce nombre de **264 millions** de personnes ayant en commun le français en partage comprend les vrais francophones, les francophones partiels et les apprenants.

**Par zones géographiques**, les francophones se répartissent ainsi (en 2010) :

Espace francophone (Pays membres de l'OIF) :

<i>Zones</i>	<i>En millions</i>
Afrique subsaharienne	60,2
Maghreb	43,1
Océan indien	7,5
Amérique du Nord	16,2
Caraïbes, Amérique centrale	5,5
Amérique du Sud	0,8
Proche et Moyen Orient	4,3
Extrême-Orient	3,5
Europe	90,8
Océanie	0,7
<i>Sous total</i>	<i>232,6</i>

À cela s'ajoutent les personnes hors zone francophone vivant dans des Etats non membres de l'OIF et dont le nombre s'élève à environ 31,5 millions ;

Soit, au total :  $232,6 + 31,5 = 264,1$  **millions de pratiquants** (y compris les pratiquants occasionnels).

Il faut noter que la langue française est seule langue officielle dans 30 Etats, qu'elle est la 3<sup>ème</sup> langue pratiquée sur le Web et la seconde langue étrangère au sein de l'UE. Par ailleurs le fait que 60% des francophones ont moins de 30 ans est une donnée encourageante pour l'avenir pour les 710 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le monde, ainsi que pour les 900 000 professeurs de français répartis sur tous les continents. Enfin, selon les prévisions internationales, compte tenu de la progression de la démographie en Afrique, en 2050, on comptera environ de 400 à 500 millions de locuteurs sur plus de 700 millions pour l'ensemble de la planète, (chiffre aujourd'hui estimé de francophones en 2050).

Il est vrai que sur ce continent, la population scolaire croît très rapidement ainsi que le taux de scolarisation : les apprenants sont donc de plus en plus nombreux.

Le français est également langue co-officielle dans un grand nombre d'Etats répartis dans 23 pays ; il occupe des positions stratégiques privilégiées comme langue administrative, langue d'enseignement, langue de l'armée, langue de la Justice, langue des médias et des affaires.

La langue française connaît un développement dans plusieurs zones géographiques, mais elle rencontre aussi des difficultés.

Sur le continent nord-américain, où on évalue à un peu plus de 16 millions le nombre de francophones, plusieurs Etats adhèrent à l'Organisation Internationale de la Francophonie. Outre le Québec, où le français est la seule langue officielle, adhèrent aussi à l'OIF le Canada, le Nouveau-Brunswick (seule province canadienne officiellement bilingue), Haïti qui ne compte que deux langues officielles, le créole et le français), la Dominique, Sainte-Lucie.

Sur le territoire des USA (où 1,6 million déclarent parler le français à la maison et où on compte 10 000 professeurs de français), plusieurs Etats comme la Louisiane où l'on a recommencé à enseigner le français dans les écoles, ou comme la Californie (à San Francisco), ou le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont, participent, en tant qu'observateurs, aux Sommets de la Francophonie.

En Amérique latine, l'accès à la culture française a été longtemps réservé aux élites qui devaient donc apprendre le français. Après la deuxième guerre mondiale, ce statut privilégié a un peu disparu, mais le poids culturel et politique de la langue française, conjugué à son poids économique, font qu'un grand nombre de latino-américains se sentent fortement attirés par son apprentissage : c'est le cas au Brésil où les associations de professeurs de français sont très dynamiques, au Pérou, etc. Avec le monde hispanophone et la lusophonie, la francophonie est devenue un support actif de la diversité culturelle.

### 1 5 3 Le développement de l'apprentissage de la langue française

On estime (en 2010), selon l'OIF, à environ 116 millions le nombre de personnes qui, dans le monde, apprennent le français comme langue étrangère, sans compter les 500 000 personnes inscrites dans les alliances françaises et les 60 000 élèves dans d'autres établissements.

Ce chiffre, qui est en hausse sensible depuis une dizaine d'années, pourrait être plus élevé si le nombre d'enseignants de français et si les moyens logistiques nécessaires étaient supérieurs à ce qu'ils sont depuis plusieurs années : ainsi, par exemple, manque -t-il des professeurs de français en Chine où la demande est très forte. Dans ce pays, chaque année plus de 50 000 jeunes écoliers veulent apprendre le français ; le nombre d'étudiants et de personnes dans la vie active qui

souhaitent apprendre notre langue progresse rapidement. En 10 ans, le nombre d'alliances françaises en Chine est passé de 2 à 10 à la fin de l'année 2005 puis à 15 à la fin de l'année 2010.

L'apprentissage de la langue française s'effectue grâce à l'action de 4 principaux outils qui se sont progressivement mis en place au cours de l'Histoire :

- A) L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ;
- B) Les Alliances françaises ;
- C) L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) ;
- D) La Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF).

A) L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)

Elle a été créée en 1961 et a son siège à Montréal ; elle a succédé à « l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française ». Elle est une institution multilatérale qui soutient la coopération et la solidarité entre les institutions universitaires travaillant en français. Elle contribue également au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle compte, en 2009, plus de 800 institutions membres réparties dans 81 pays de l'OIF et un peu au-delà puisque près de 20% de ces établissements sont présents dans des Etats non membres de l'OIF.

L'AUF a mis en place un réseau d'Instituts de la Francophonie, pour l'informatique (Hanoi), pour la gestion (Haïti), pour l'entrepreneuriat (Ile Maurice), pour la gestion et l'Administration (Sofia) et pour la médecine tropicale (Laos). Ces Instituts dispensent des formations de 3<sup>ème</sup> cycle dans des domaines innovants.

À cela s'ajoute un réseau de plus de 350 départements d'études françaises d'établissements universitaires du monde entier. Chaque année plus de 100 établissements demandent leur adhésion à l'AUF. Dans la péninsule indochinoise où l'AUF a tenu, en mai 2005, sa 14<sup>ème</sup> session, il est ressorti, entre autres, que l'enseignement du français a fait sa réapparition en 1994 au Viet Nam, au Cambodge et au Laos. En 10 ans, la demande d'apprentissage du français a fortement progressé : ainsi, un million de Vietnamiens utilisent la langue française pour leurs études.

Le **Soudan** est un autre exemple : malgré une politique d'arabisation, la demande d'apprentissage du français est grande dans ce pays qui connaît 104 langues locales et dont plusieurs des pays limitrophes sont francophones.

On observe également un fort attrait pour la langue française au **Brésil** où se développent les Associations de professeurs de français (24 en 2008), regroupées en une très active fédération brésilienne des professeurs de français.

En **Algérie**, la langue française, et tel que le discours politique l'atteste, occupe officiellement le statut de « langue vivante étrangère », co-officielle de la gestion de l'Etat et de la scolarité.

Enseigné donc comme langue étrangère, le français est présent à côté de l'arabe et du tamazight (langue berbère) dans le système scolaire et dans la vie quotidienne. Les titres de journaux en langue française foisonnent dans la presse écrite. La radio et la télévision algérienne diffusent des programmes en français à côté des chaînes arabophones. La littérature en langue française est toujours aussi féconde. Tout ceci montre qu'au-delà de l'Histoire, l'apprentissage de la langue française en milieu scolaire et universitaire a repris et se développe depuis la réforme du système éducatif.

Les pays de **l'Europe de l'Est** redécouvrent le français et on peut penser que cela peut constituer un atout pour une meilleure intégration à l'Europe. Un petit exemple récent peut être donné avec l'initiative de l'entreprise PSA qui a construit une unité de production de véhicules en **Slovaquie**, à une trentaine de kilomètres de Bratislava, dont le premier exemplaire est sorti au cours du premier semestre 2006. Cette unité emploie depuis l'année 2005/2006, environ 2 800 personnes ; l'ensemble des cadres et techniciens a suivi des cours de français à l'initiative de l'entreprise.

**En Bulgarie**, pays membre de l'OIF, l'Université de Sofia et la Nouvelle Université bulgare (privée), ont mis en place des filières francophones dans des domaines aussi différents que le droit ou les sciences physiques. Ces filières, où les cours sont dispensés en français, d'une durée de quatre années, touchent plus de 100 étudiants chacune par année. Cela suppose que l'apprentissage de notre langue ait eu lieu en amont des cycles d'enseignement supérieur. Dans les **pays Baltes**, les centres culturels français sont très actifs et les filières d'enseignement du français, si elles le sont moins que pour l'anglais, sont recherchées (ex, en Estonie ou en Lettonie).

Dans un pays, comme le **Cambodge**, qui a été pendant de longues années très francophone, on constate, après le régime des khmers rouges, que le français redevient une langue recherchée : ainsi, par exemple, le français est une langue obligatoire pour les concours d'entrée à l'Ecole Royale d'Administration (notre ENA) et à l'Ecole de la Magistrature. Le nombre d'heures de cours et le coefficient sont les mêmes que pour l'anglais. Pendant toute la scolarité dans ces écoles, les cours de français (obligatoires) sont sanctionnés par des épreuves (avec le même coefficient que l'anglais). Cette situation entraîne une réaction en chaîne dans la mesure où il est nécessaire d'apprendre le français « en amont », afin de se présenter à ces concours.

Le Cambodge, avec le Laos et le Vietnam, bénéficie, depuis 1994, du projet EIDEF (Enseignement Intensif Du et En Français), aujourd'hui géré par les autorités de ces pays (après l'avoir été par l'Agence Universitaire de la Francophonie). Dans le respect des programmes locaux, le français est d'abord enseigné intensivement, puis devient langue d'enseignement pour les matières scientifiques. Ce cursus peut s'échelonner de 7 à 12 ans ; les bacheliers passent ensuite l'examen national et peuvent obtenir une certification, dite bac francophone. Au Cambodge, le nombre d'inscrits dans les classes bilingues est en progression.

**Au Laos**, le français retrouve un développement qui avait été interrompu par la situation de guerre qu'a connue ce pays. Le Laos, comme ses voisins francophones (Cambodge et Vietnam), bénéficie du programme EIDEF. Le nombre d'inscrits en classes bilingues progresse : il est de 3000 en 2011, contre 2100 en 2001. Depuis la rentrée 2010-2011, l'enseignement du français comme seconde langue vivante est obligatoire au collège. Avec le Lycée français de Ventiane, les cours de français dispensés par l'Institut français du Laos (sous la tutelle du MAE), et les diverses structures d'enseignement du pays, on dénombre, selon l'OIF, environ 50 000 élèves engagés à divers titres dans l'apprentissage du français.

**Au Viet Nam**, le Gouvernement du pays a mis en œuvre un « Plan national d'enseignement des langues » qui fait toute sa place au français à côté de 3 autres grandes langues de communication internationale. Depuis 15 ans les expériences de classes bilingues se sont développées et renforcées pour devenir un véritable modèle tout comme la collaboration entre les instituts d'hygiène et d'épidémiologie avec l'Institut Pasteur de Paris et celui de Nha Trang et celui de Hô Chi Minh-Ville.

Le Vietnam bénéficie également du programme EIDEF, qui a touché près de 14 000 élèves en 2009, (en retrait depuis 2001). Le Gouvernement a apporté (2010) des réformes qui visent à

permettre la généralisation de l'enseignement d'une langue étrangère à partir de la 3<sup>ème</sup> classe de primaire et d'une seconde dès le début du collège.

Lors du 14<sup>ème</sup> Sommet qui s'est tenu, en octobre 2012 à Kinshasa, l'OIF et le Vietnam ont signé une convention s'engageant à renforcer l'usage de la langue française dans ce pays.

**En Australie**, la demande d'enseignement est très forte : plus de 200 000 jeunes australiens apprennent le français dans les écoles chaque année ; celui-ci vient de doubler le japonais pour se placer comme première langue apprise au HSC, l'équivalent de notre baccalauréat. Il est vrai que la présence de 240 entreprises françaises employant 70 000 Australiens doit y être pour quelque chose au même titre qu'une certaine admiration du mode de vie à la française.

Le cas de **l'Égypte** est également à souligner. En effet, l'apprentissage du français ne commençait jusqu'en 2007, qu'après le secondaire. Il est devenu une priorité pour le gouvernement qui, depuis 2008, l'a introduit dans le primaire puis le secondaire. L'Égypte compte 65 établissements bilingues (français/arabe) regroupant 4 400 élèves. Le baccalauréat français, qui avait été supprimé en 1962, a été rétabli. Une Université française (privée), très recherchée, est présente dans ce pays.

Pour l'anecdote, il convient de mentionner « l'École du 9 septembre » à Sebbah, en **Libye** créée par des touaregs francophones venant de divers pays et qui dispense, à quelques dizaines d'élèves du quartier Mahdla de cette ville, des cours de langue française.

## B) Les Alliances Françaises

En ce domaine de l'apprentissage de la langue française, il faut souligner le rôle irremplaçable des **Alliances françaises**, au nombre de 1 020 environ, présentes dans 135 pays et qui accueillent 500 000 élèves de tous âges et mobilisent environ 12 000 personnes, très largement bénévoles, dont 8 000 professeurs.

L'idée d'une Alliance française est née le 21 juillet 1883 à la Société historique du cercle Saint Simon à Paris. À l'initiative du diplomate Paul Cambon se réunissent Paul Bert, ancien ministre de l'Instruction publique, des hauts fonctionnaires de ce ministère, du ministère des affaires étrangères, des représentants des cultes protestants, israélite et catholique. Ce comité, bien dans l'esprit des Lumières et des valeurs humanistes, pose les fondements de l'Alliance française. Il enregistre rapidement les arrivées de Ferdinand de Lesseps, Louis Pasteur, Ernest Renan, Victor Duruy, Armand Colin, Hippolyte Taine, Gaston Maspero, le général Faidherbe, le cardinal Lavignerie, le vicomte de Vogüé, etc.

Ce réseau s'agrandit et ses pays d'extension sont actuellement la Russie, (11 Alliances françaises dans ce pays), la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique, l'Angola, l'Afrique du Sud, etc., c'est-à-dire des pays en développement avec une population jeune et des besoins importants en formation.

Les Alliances ont 3 missions principales :

- + promouvoir l'enseignement de la langue française ;
- + promouvoir les cultures françaises et francophones ;
- + favoriser l'échange interculturel.

L'Alliance française, sur les 5 continents, c'est (approximativement) :

+ en Afrique :	36 pays, 129 alliances françaises, 77 000 étudiants ;
+ en Amérique du Nord :	2 pays, 133 alliances françaises, 42 000 étudiants ;
+ en Amérique latine et Caraïbes :	33 pays, 274 alliances françaises, 190 000 étudiants ;
+ en Asie, Océanie :	23 pays, 78 alliances françaises, 100 000 étudiants ;
+ en Europe :	41 pays, 354 alliances françaises, 87 000 étudiants ;

Afin de montrer les différences qui peuvent exister au sein des Alliances françaises, on peut citer un exemple particulier.

**Au Pérou**, l'antenne de l'Alliance de Lima, qui a été créée en 1890 par un groupe de résidents français, accueille 11 000 élèves (plus que le siège parisien). Pour les Péruviens, l'Alliance joue un rôle essentiel dans la vie culturelle du pays et la langue française est devenue celle qui, pour les étudiants à la recherche d'un emploi, fait la différence face aux employeurs. Au Pérou, il existe, outre l'Alliance française de Lima-Miraflores, une alliance à Arequipa et une troisième à Chiclayo. Dans ce pays, l'Institut Français d'Etudes Andines existe depuis 1948. Créé par un groupe de diplomates et de scientifiques français avec la participation d'intellectuels péruviens, il contribue à l'analyse scientifique des sociétés andines.

Etablissement de droit privé péruvien, le lycée Franco Péruvien, reconnu comme établissement expérimental biculturel et bilingue, fait partie du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Enfin, toujours au Pérou, l'Ambassade de France et la Chambre de Commerce Péruano-Française ont créé la Fondation Franco Péruvienne, dont l'objet est de promouvoir la culture, la science, la recherche et l'éducation par le biais de programmes de coopération et d'échanges.

#### C) L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)

**L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)** est un réseau comptant plus de 460 écoles-publiques ou privées sous contrat- implantées dans 130 pays et accueillant plus de 280 000 élèves dont 100 000 français et 180 000 étrangers. Son but est, avant tout, d'assurer aux enfants français les mêmes missions de service public de l'enseignement. Elle renforce également les actions de coopération internationale.

#### D) La Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF)

Ceci étant, la demande d'apprentissage du français est forte, et les initiatives sont nombreuses, comme cela ressort des travaux des différentes rencontres du Congrès Mondial des professeurs

de français organisées par la **Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF)**, mais les difficultés ne manquent pas non plus.

La FIPF a le statut d'ONG et contribue par ses actions à la diffusion du français et des cultures francophones. Ses adhérents (plus de 90 000 dans le monde), sont regroupés en 180 associations réparties dans 140 pays. Son Conseil d'administration, depuis son Congrès, tenu à Québec, en 2008, est présidé par M. J.P. CUQ dont le mandat a été reconduit lors du 13<sup>ème</sup> Congrès de la FIPF jusqu'au 14<sup>ème</sup> qui se tiendra, en 2016, à Liège (Belgique).

Outre les moyens disponibles insuffisants, en nombre d'enseignants d'une part ou en termes de moyens « logistiques » tels que des livres par exemple et autres supports pédagogiques d'autre part, un point, parmi d'autres, est à signaler pour illustrer les difficultés pédagogiques que peuvent rencontrer les enseignants. En Afrique, on rencontre fréquemment un mode de conceptualisation et de symbolisation difficilement superposable à ceux du français : la grammaire n'y a pas seulement pour but de donner plus d'esthétique au langage ou de rendre plus facile la communication. Ainsi, un objet, clairement désigné par un terme français, ne peut l'être par l'apprenant africain tout simplement, pourrait-on dire, parce que la grammaire culturelle locale impose à ce même objet plusieurs désignations qui varient selon le moment de la journée, selon la classe d'âge à laquelle appartient celui qui veut nommer, les circonstances et l'intention ou le but de la communication. L'enseignant doit donc bien intégrer le poids de cette culture dans ses méthodes pédagogiques.

Comme cela a été relevé dans les communications présentées aux XIIème Congrès Mondial de la FIPF à Québec en Juillet 2008 et au XIIIème qui s'est tenu, en 2012, à Durban, beaucoup de réflexions et d'initiatives en faveur de l'apprentissage de la langue française se manifestent comme le montrent les quelques exemples suivants.

Ainsi, au Kazakhstan, où la diversité linguistique, avec 130 groupes ethniques, conditionne l'enseignement des langues, il y a, dans l'enseignement secondaire 4 langues vivantes qui s'offrent au choix des élèves en plus du kazakh et du russe : anglais, français, allemand et arabe. En ce qui concerne l'enseignement du français, en 2007, on dénombrait 47 000 élèves qui apprenaient notre langue, près de 600 professeurs dans l'enseignement secondaire (dont 99% avaient le niveau de la licence). Le français est enseigné comme première et seconde langue. Les villes où l'enseignement du français est le plus dispensé sont Almaty (l'ancienne capitale), Astana (la capitale actuelle), Karaganda, Chymkent et Kostana.

En Iran, l'enseignement du français a commencé au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle par les écoles lazariques dont la neutralité religieuse était appréciée, par l'alliance israélite où les différentes confessions cohabitaient et par les établissements laïques de l'Alliance française.

Actuellement, l'Association Iranienne de Langue et de Littérature Françaises (AILLF) est la structure iranienne de la FIPF. Elle regroupe des professeurs des 22 départements universitaires d'études françaises du pays. Elle a tenu chaque année son Assemblée Générale et elle publie, chaque trimestre, une revue universitaire de très bon niveau, dénommée « la Plume ». Son Comité de direction (8 membres, dont la moitié femmes) est présidé par une professeure à l'Université de Téhéran (Mme Khanamouipour). En 2010, elle a décidé de mettre en place des branches régionales de l'association afin de permettre aux professeurs et aux étudiants d'y tenir un rôle plus actif. Elle organise également des colloques internationaux, comme celui de février 2011, à l'Université de Téhéran sur le thème « Autofiction dans la littérature extrême contemporaine française ». Cette Association poursuit donc l'œuvre entreprise au XIXème siècle par les lazariques qui avaient fondé des écoles à Ispahan, Téhéran, etc., ou par l'Alliance israélite, fidèle aux idéaux de la République ou, enfin, par l'Alliance française de Paris qui crée des établissements à Tabriz, puis à Téhéran.

Pendant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, le français occupe sans partage le cœur des élites iraniennes, mais la colère de la Russie et de l'Angleterre d'une part et, d'autre part, l'abandon, par la classe politique française, du travail entrepris depuis près d'un siècle et son acceptation du traité de division de l'Iran entre l'Angleterre et la Russie, ont déçu les intellectuels iraniens qui se sont tournés, alors, vers un autre allié. Le développement de l'apprentissage de la langue française (plus de 25 000 apprenants, élèves ou adultes) et le dynamisme de l'AILLF constituent-ils un revirement de tendance ?

En Mongolie, l'Association des Professeurs Mongols de Langue Française, membre de la FIPF, fait inlassablement des efforts pour encourager l'apprentissage du français en Mongolie, en partenariat avec le SCAC, les ONG et les entreprises françaises sur place. Actuellement en Mongolie, 10 universités et instituts publics ou privés préparent des spécialistes, traducteurs et interprètes de français et reçoivent, chaque année, environ 500 nouveaux étudiants en français. De son côté, l'Alliance française dispense des cours de français sans interruption au cours de l'année. Il existe un réel besoin d'apprentissage du français dans ce pays. La volonté d'ouverture de la Mongolie a conduit le gouvernement d'Oulan Bator à se rapprocher de l'Europe et de la France en particulier considérée maintenant comme « un troisième voisin ».

En Ethiopie, où la langue française avait une place de choix à l'époque de l'empereur Haïlé Selassié, la situation actuelle du français, qui n'avait plus été enseigné dans les établissements publics à partir de 1974 avec l'arrivée d'un nouveau régime politique, se rétablit un peu : le français est enseigné dans deux écoles privées (Laleo et Voilà) à Addis Abeba, au lycée franco-éthiopien Guebre Mariam qui propose un programme français de la maternelle à la terminale à l'ensemble des 1720 élèves et un programme de licence de gestion au collège commercial en partenariat avec l'IAE de Poitiers. L'association des professeurs de français en Ethiopie publie un bulletin trimestriel, organise des activités culturelles et établit des contacts avec les instances éducatives du pays. La France et l'Éthiopie ont signé un document cadre de partenariat (2006/2010) avec un accent particulier sur le renforcement du rôle du lycée Guebre Mariam, sur la valorisation de l'usage de la langue française en liaison avec l'OIF et sur l'action du Centre français des Études Éthiopiennes pour appuyer la recherche des jeunes chercheurs éthiopiens dans les domaines relevant de leur patrimoine. Ce texte rappelle en partie la Convention culturelle France/Éthiopie signée en 1966. Il faut noter également le rôle joué, au début du 20<sup>ème</sup> siècle par la construction de la ligne de chemin de fer de Djibouti à Addis Abeba, ouverte en 1917 : les cheminots de la Compagnie des chemins de fer utilisent le français qu'ils ont appris au lycée ou dans les alliances françaises et participent ainsi à sa diffusion, ce qui explique que jusqu'en 1972 compris les archives sont rédigées en français.

Au Cambodge, l'opérateur de l'enseignement de la langue française est le centre culturel français. On dénombre actuellement environ 125 000 apprenants de français, dont 115 000 sont les élèves du système scolaire public. Le Centre culturel français est implanté à Phnom Penh, à Siem Reap et Battambang. Quant à lui, le Lycée français René Descartes appartient au réseau des établissements de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger

En Chine, la FIPF a une structure pour ce pays, l'Association Chinoise des Professeurs de Français qui a été créée en 1981. Son rôle institutionnel la fait intervenir non seulement dans les choix pédagogiques mais aussi dans les décisions en matière de politique linguistique de la Chine. Elle est professionnellement consultée par le Comité central du Parti communiste. On constate, dans ce pays, une vive demande d'apprentissage de la langue française, notamment parce que les entreprises chinoises qui se développent en Afrique et ailleurs ainsi que la diplomatie chinoise ont besoin d'un grand nombre de cadres formés à la langue française.

En Chine, le mandarin est la langue officielle parlée par 95% des 1,3 milliard de chinois. Il y a aussi 24 dialectes reconnus, dont le Cantonais parlé par près de 80 millions de personnes. L'apprentissage d'une langue étrangère a véritablement débuté à la fin des années 70. Actuellement, l'anglais, le russe et le japonais sont les langues les plus étudiées.

Mais on assiste à un fort développement de l'apprentissage de la langue française, notamment depuis environ 15 années. Le nombre d'institutions, comme celui d'étudiants, a triplé en 6 ans. Ainsi, par exemple, si l'enseignement du français est, en 2009, présent dans 175 universités (dont 61 classées « universités d'excellence »), il ne l'était que dans 2 universités en 1970.

De son côté, le réseau des Alliances françaises en Chine s'est beaucoup développé : il y en a 15 en 2010 qui dispensent des cours de français à plus de 15 000 étudiants.

L'un des motifs évoqué par les apprenants du français est que le français est la langue qui fait la différence car la connaissance d'une seconde ou d'une troisième langue procure un avantage certain dans ce pays où un nombre significatif de grandes entreprises chinoises cherchent à s'implanter en Afrique et recherchent des compatriotes parlant le français.

En Inde, existe l'Association des Professeurs Indiens de Français (AITF selon le sigle anglais). L'Association organise des stages pédagogiques dans différentes villes, parfois en collaboration avec le Centre de Coopération Linguistique Appliquée de l'Inde Méridionale - CLAIM - qui est une structure de coopération franco-indienne qui réunit, entre autres la délégation générale de l'Alliance française de Paris en Inde au travers l'Alliance française de Madras. Elle organise des séminaires, ateliers, stages de formation pour les professeurs de français, des colloques internationaux sur la littérature française ; elle élabore aussi des outils d'enseignement adaptés au contexte indien.

Dans ce pays, où le français est la 1<sup>ère</sup> langue étrangère enseignée (car l'anglais n'est pas considéré comme étant une langue étrangère), on dénombre plus de 500 000 personnes qui apprennent le français, en particulier dans le réseau des Alliances françaises, mais aussi par l'apprentissage par internet en partenariat avec les Alliances. Celles-ci, au nombre de 15, sont très dynamiques et sont présentes dans 9 Etats (sur 25) et dans toutes les grandes villes : New Delhi, Bombay, Calcutta, Madras, Pondichéry, Karikal, Mahé, Bhopal, etc. Le principal problème rencontré est le manque de professeurs de langue française dans le pays.

Au Japon, la langue française est la seconde langue étrangère étudiée, après l'anglais, mais avant le chinois. Plusieurs associations militent en faveur de la promotion du français, parmi lesquelles la Société japonaise de langue et de littérature française (SJLLF) et la société japonaise de didactique du français (SJDF), créée en 1970 qui est affiliée à la FIPF et qui compte plus de 800 membres, professeurs de français ou étudiants.

Le 27 mai 2010, 23 représentations officielles de pays membres de l'OIF, ainsi qu'une dizaine d'associations japonaises se sont réunies en Assemblée Générale pour lancer le Conseil pour la Promotion de la francophonie au Japon. Pour les initiateurs et responsables de ce Conseil, qui associe en une seule organisation tous les acteurs de la Francophonie au Japon, dans un monde où la diversité linguistique et la diversité culturelle sont menacées, la Francophonie est une chance pour revaloriser ces diversités.

#### 1 5 4 La place du français dans les organisations internationales

Dans toutes les organisations internationales (ONU, UE, etc.), le français est l'une des langues officielles et l'une des langues de travail. Après une lente érosion du respect du multilinguisme dans les organisations internationales (phénomène qui a touché d'autres langues que la nôtre), il

semble que depuis l'année 1997, grâce à l'action de l'OIF en particulier, et de celle, convergente, des autorités de certains pays non francophones, mais qui ont aussi leurs propres intérêts, la place du français ne recule plus.

Il existe, en ce domaine, l'Association des francophones fonctionnaires des Organisations Internationales (AFFOI) qui a pour objet de suivre la politique de préservation du multilinguisme dans les organisations internationales.

### ONU

L'OIF a exprimé depuis plusieurs années sa volonté de suivre au plus près le respect de l'utilisation de la langue française dans toutes les organisations de l'ONU. Grâce à une représentation permanente de la francophonie auprès de l'ONU (New York et Genève) depuis 1998, l'OIF a mis en place des indicateurs permettant d'observer le respect de cette obligation que constitue l'utilisation de la langue française.

Depuis 1973, les 6 langues officielles de l'ONU (Assemblée Générale, Commissions, Conseil de Sécurité) sont l'anglais, le français, le chinois, l'espagnol, le russe et l'arabe. En 2002, un poste de coordonnateur du multilinguisme, occupé par le Secrétaire Général adjoint, a été créé pour faire respecter le multilinguisme, fondement même d'une vision démocratique du monde. Dans les diverses organisations de l'ONU, la place du français varie, en fonction, notamment, de la personnalité des fonctionnaires, experts et rapporteurs. L'OIF a, parmi ses missions, celle de soutenir les candidatures francophones à tous les niveaux. Dans certains cas (Organisation Mondiale de la Santé - OMS), la collaboration entre les délégations francophone, hispanophone et russophone a été fructueuse et a favorisé le recours à toutes les langues de travail reconnues.

Aux Nations unies, les Ambassadeurs francophones ont formé un groupe qui a, le 20 juin 2006, adopté un texte précisant dans 10 objectifs, leur position et leur engagement sur la promotion de la langue française à l'ONU. Ce texte a inspiré l'OIF qui, lors de la conférence ministérielle du 26 septembre 2006, a adopté un vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales.

### Union Européenne

Le principe est celui de la diversité linguistique : il y a, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, 21 langues officielles à l'UE. Les langues de travail, bien que non prévues par un texte, sont l'anglais, l'allemand et le français. Les 10 nouveaux membres semblent recourir de préférence plutôt à l'anglais qu'à une autre langue, y compris la leur. Il y a là, semble-t-il, un vrai défi à relever pour la langue française afin qu'elle fasse respecter sa place en recommandant et même en obligeant ses propres représentants à s'exprimer en français au sein des institutions européennes. De surcroît, la traduction en langue française de tous les documents au sein des institutions communautaires et leur diffusion doit être effective.

Une étude, publiée par la Fondation Robert Schuman, a fait ressortir une amélioration de l'influence française au sein du Parlement européen depuis 3 ans. Les « eurodéputés » français ont mieux concentré leur présence dans les Commissions et groupes stratégiques ; leur assiduité s'est nettement améliorée et leur activité, mesurée en termes de questions et de rapports, a progressé.

Suite au « plan pluriannuel pour le français dans l'UE », l'OIF, au cours de l'année 2005, a signé plusieurs accords de haut niveau avec des Etats membres de l'UE ou avec des grandes institutions de formation à la diplomatie ou à l'administration publique : avec les ministres hongrois et slovénes des affaires européennes en association avec les représentants belges, français, luxembourgeois. Ces accords prévoient la formation (initiale ou continue) de plusieurs centaines de fonctionnaires européens sur trois ans.

Des accords du même type avec de grands instituts de formation (collège de Bruges, de Natolin, l'IEAP, l'institut d'administration publique de Varsovie, de Bucarest, etc.) ont été signés. Au total, en 2005, ce sont plus de 600 fonctionnaires et diplomates des représentations permanentes et missions des 25 à Bruxelles, 150 journalistes accrédités, 70 experts nationaux, ainsi que d'autres spécialistes, qui ont bénéficié de ces formations, qui se poursuivent toujours.

Il faut souligner que le français est l'unique langue de délibéré de la Cour de Justice de l'UE.

#### Autres organisations internationales

OCDE : le français et l'anglais sont les langues officielles et les langues de travail (mais il y a un déséquilibre en faveur de l'anglais).

OMC : il y a 3 langues officielles : anglais, français et espagnol (depuis 1979). La notion de langue de travail n'existe pas : l'anglais est quasi systématiquement utilisé.

UNESCO : il y a 6 langues officielles (anglais, français, arabe, chinois, espagnol et russe). Le secrétariat de l'Unesco travaille en deux langues, anglais et français.

#### Manifestations internationales

Tous les 4 ans, à l'occasion des Jeux Olympiques d'été, ainsi qu'à celle des Jeux Olympiques d'hiver qui ont lieu tous les 4 ans également entre deux JO d'été, un Grand Témoin est nommé par le Secrétaire Général de l'OIF, dont la mission est d'observer la place de la langue française dans la préparation des Jeux et, plus encore peut être, pendant de leur déroulement.

Pour les Jeux Olympiques de Londres (2012), le Grand Témoin a été Madame Michaele JEAN, ancienne Gouverneure générale du Canada. Le rôle du Grand Témoin est de s'assurer du respect de la règle 24 de la Charte Olympique qui confère à la langue française le statut de langue officielle pendant les J.O.

#### ***+ L'Assemblée des francophones fonctionnaires des organisations internationales (AFFOI)***

En 2007, s'est créé un regroupement des fonctionnaires internationaux originaires des pays de la francophonie. Ils représentaient l'ONU, la CIJ, la CPI, l'Agence spatiale européenne, Europol, etc.

Parallèlement au Sommet de Montreux de 2010, l'Assemblée organisa la première journée du français dans les organisations internationales. Cet événement eut un vrai succès et, en peu de temps, de nombreuses organisations internationales furent membres de l'AFFOI. Elle est actuellement représentée dans 57 organisations internationales. Elle est présente à La Haye, New York, Bruxelles, Paris, Genève, Luxembourg, Washington et Addis Abeba.

L'AFFOI a pour objectif le respect de la diversité linguistique, culturelle et conceptuelle dans le fonctionnement de ces institutions et la rénovation de la gouvernance des organisations internationales.

Ses activités reposent sur les volets suivants :

- structurel : elle vise à s'installer dans toutes les organisations internationales ; elle veut mettre en évidence l'importance de la diversité culturelle ;
- diplomatique : elle vise à rassembler les acteurs concernés pour restaurer la diversité ;
- médiatique : elle veut mobiliser la presse francophone sur ses objectifs.

Ses organes sont : l'Assemblée générale (qui se réunit tous les 4 ans), le Conseil supérieur (20 fonctionnaires ayant les postes les plus élevés dans leur organisation), le Conseil d'administration, le bureau exécutif et le Président.

Celui-ci (cf. Le Monde Diplomatique d'octobre 2012<sup>3</sup>) a rappelé le constat fait par le Corps commun d'inspection, mandaté par l'ONU et qui conforte une étude faite par l'AFFOI à savoir que « la tendance au monolinguisme est loin d'être en recul » dans le contexte des difficultés financières des organisations internationales.

Les responsables n'assurent pas efficacement le contrôle et le respect de la parité entre les six langues officielles de l'ONU (dont le français). La culture du moindre coût et celle de l'urgence ne sont qu'une explication facile.

#### ***+ La présence des français dans les organisations internationales***

Depuis quelques années, le nombre de candidatures de français à des postes de responsabilité élevée dans les grandes organisations internationales s'est élevé et beaucoup de ces candidats ont été élus (14 élus sur 17 élections en 2011), ce qui permet de veiller au respect de la pratique de la langue française dans ces organisations (OACI, OHI, Commission des limites du plateau continental, etc.).

#### ***+ La diffusion de la langue française et du « modèle » français par la formation des cadres dirigeants des Administrations : exemple de l'ENA***

Depuis sa création en 1946, l'École Nationale d'Administration a formé environ 5 000 élèves français qui sont devenus les cadres de l'Administration. Il faut y ajouter que d'autres grandes écoles (Polytechnique, École Normale Supérieure, etc.) ont également formé de très nombreux cadres supérieurs.

L'ENA, en outre, a formé, entre 1949 et 2011, 3170 élèves étrangers (maîtrisant bien la langue française), soit dans un cycle long avec les élèves français, soit dans un cycle court (une année universitaire), réservé à ceux qui avaient déjà une expérience dans leur Administration d'origine d'environ une quinzaine d'années en parallèle avec des fonctionnaires français ayant le même profil et qui devenaient administrateurs civils.

Au sein de ce groupe de 3170 élèves étrangers, plus de 1200 sont des ressortissants de pays francophones membres de l'OIF. On constate que, dans leur très grande majorité, les 3170 élèves formés à l'ENA conservent des liens avec l'École par le biais d'associations nationales d'anciens élèves et avec l'Administration française. Leur influence dans leur pays est grande quant au développement de la langue et dans la construction d'un État de droit ou dans la mise en œuvre d'institutions administratives, de procédures, de dispositions juridiques (en droit public et en droit privé).

### **I 6 La place de la langue française dans le monde en 2010 (source : OIF)**

L'Observatoire de la langue française (de l'OIF) a présenté, en octobre 2011, un rapport sur « la langue française dans le monde en 2010 ». Ce document, fort instructif, présente un certain nombre de repères qui permettent d'avoir une vision, chiffrée, de la réalité de la langue française dans le monde.

---

<sup>3</sup> Article de Dominique HOPPE, Président de l'AFFOI : <http://www.monde-diplomatique.fr/2012/10/HOPPE/48281>

Ces principales données sont les suivantes :

- on estime à un peu plus de 230 millions le nombre de francophones dans le monde (non compris ceux qui parlent français dans des zones non francophones) ;
- le français est la 9<sup>ème</sup> langue la plus parlée sur la planète et la seule, avec l'anglais, à l'être sur les 5 continents ;
- dans la majorité des pays membres de la francophonie, 60% de la population a moins de 30 ans ;
- on estime à 900 000 le nombre de professeurs de français dans le monde ;
- la Francophonie compte 77 Etats et gouvernements membres de l'OIF, répartis sur les 5 continents et totalisant près de 900 millions d'habitants, soit 13% de la population mondiale ;
- le français est la langue officielle dans 32 pays membres de l'OIF, seul ou avec une autre langue ;
- le français est la seconde langue étrangère la plus pratiquée au sein de l'Union européenne ;
- TV5 MONDE, diffusée dans près de 200 pays est l'un des 3 plus grands réseaux mondiaux de télévision. Elle est diffusée auprès de 220 millions de foyers ;
- en Afrique, on compte plus de 96 millions de francophones ; en 2050, les projections permettent de dire aujourd'hui que l'on trouvera sur ce continent plus de 80% des locuteurs du français soit plus de 500 millions sur les 715 millions estimés de francophones à cette date.

D'autres données sont fournies : mais cette simple liste est déjà fort instructive !

On y apprend également que le nombre de locuteurs a progressé de 10% en 3 ans et que le nombre « d'apprenants » est de 116 millions, répartis sur tous les continents.

Les 2/3 de ces derniers vivent en Afrique ou dans l'Océan indien. Dans ces pays, le défi d'une meilleure articulation de l'apprentissage du français avec les langues africaines et créoles est en passe d'être relevé par la francophonie grâce à des programmes spécifiques.

La formation à distance des maîtres du primaire commence aussi à se déployer dans plusieurs pays. Globalement, la croissance des effectifs apprenants en français est significative et l'on observe une réelle demande de la part des pays non francophones de la région.

## IIème partie : LA LANGUE FRANÇAISE ET LA FRANCOPHONIE COMME ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA DIVERSITÉ DANS LE MONDE

*« Si tous les États devaient parler la même langue, penser de la même manière, agir de la même façon, le risque serait grand de voir s'instaurer un système totalitaire à l'échelle internationale, tant il est vrai qu'à travers les termes employés, c'est une culture, un mode de pensée et, finalement, une vision du monde qui s'expriment ».*

Cet extrait du discours de M. Boutros Boutros-Ghali, alors Secrétaire Général de l'OIIF, à l'occasion d'une réunion sur le plurilinguisme dans les organisations internationales tenue à Genève en novembre 1998, résume et précise clairement les enjeux géostratégiques auxquels nous sommes confrontés. La langue française est ressentie et utilisée de plus en plus comme une « arme » de résistance face aux risques évoqués par l'ancien Secrétaire général de l'O.I.F.

Mais la langue française ne saurait se réduire à un simple outil d'échange d'informations : c'est essentiellement une langue de culture et non une simple langue de service. Le Général de Gaulle disait : « le français, c'est un message ».

### II 1 Diversité linguistique et enjeux

Si la pratique du français et sa place dans la société diffèrent selon les situations linguistiques des pays, il demeure que la langue française a un rôle fondamental face aux enjeux et aux défis de toute nature que rencontrent les pays francophones et peut être un outil utile à leur développement.

Qu'en est-il, tout d'abord, de la diversité linguistique dans les pays francophones ?

Dans certains Etats, le français se trouve au cœur d'une situation de bilinguisme, officiel ou non : c'est le cas en Amérique du nord pour le Canada, en Belgique, en Italie pour une fraction du territoire italien (Val d'Aoste), etc. Si l'on peut se réjouir de cette situation, il faut cependant se méfier du bilinguisme étatique, car dans une telle situation, la langue la plus faible économiquement et socialement s'efface souvent au contact de l'autre, la plus forte. Le Québec l'a bien compris en se dotant, en 1977, d'une Charte de la langue française et d'une Loi (la loi 101) pour défendre les intérêts des francophones, majoritaires sur son territoire, dans un continent nord-américain à forte majorité anglophone. L'action, à plus d'un titre exemplaire, du combat francophone du Québec mené sur le continent américain est à souligner et à soutenir.

Dans d'autres pays, on rencontre des situations de plurilinguisme où la question de la place du français se pose de façon différente car il y cohabite, parfois, avec de nombreuses autres langues. Tel est le cas de plusieurs pays d'Afrique : en République démocratique du Congo, le français est la langue officielle, mais s'y pratiquent, aussi, environ 400 langues locales. Tel est également le cas du Cameroun où, à côté des deux langues officielles, le français (75%) et l'anglais (25%), coexisteraient plus de 200 langues locales.

Enfin, lorsque plusieurs langues sont en contact quotidien, elles peuvent se métisser, les unes et les autres s'empruntant mutuellement des termes ou des formulations. Dans ces cas-là, le français lui-même se transforme, comme ce fut le cas aux Antilles ou dans l'Océan indien ou en Afrique où les langues locales ont souvent recours à des termes français dans les conversations de tous les jours.

### II 2 Les enjeux économiques

## II 2 1 La diversité des situations économiques des pays francophones et les enjeux

Au sein des membres de l'OIIF, on trouve des pays riches, comme la France, le Canada, la Belgique, la Suisse, etc., et d'un autre côté, certains des pays parmi les plus pauvres de la planète. Cette situation très contrastée doit conduire la communauté francophone à une prise de conscience des questions de développement et, surtout, à un effort concret traduisant ce que doit être aussi la francophonie, à savoir un espace de solidarité. Selon le classement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les pays francophones se retrouvent pour 11 d'entre eux dans le groupe des pays industrialisés et en transition, pour 15, dans celui des pays en développement et, pour 23, dans celui des moins avancés. Même si au sein de ces groupes les situations sont différentes, il demeure que cette situation pose la question de la responsabilité des pays les plus riches.

Ce classement du PNUD est encore plus frappant quand on retient comme critère « l'indicateur de développement humain - IDH ». Dans ce cas, le Canada figure au premier rang mondial, l'avant-dernière place étant occupée par le Niger, tous deux pays francophones.

On peut légitimement être inquiet lorsqu'on constate l'évolution, à la baisse, de l'aide publique au développement versée par l'ensemble des pays de l'OCDE (dont 5 pays francophones). En effet, alors que ces pays s'étaient engagés à verser, il y a une dizaine d'années, 0,7 % de leur P.I.B. à l'aide au développement, la situation actuelle montre que cette aide n'est, en moyenne, que de 0,4 %, avec des différences très grandes, la Suède, par exemple, versant 1,1%, la France à peine plus de 0,4% (et les USA, 0,1%). Le manque à recevoir pour l'ensemble des pays pauvres s'élève ainsi à environ 50 milliards de dollars par an. Les pays francophones riches n'ont donc pas honoré leurs engagements.

Un autre point est à noter : depuis l'instauration de l'euro, en France, en Belgique, et au Luxembourg, pays qui se sont ainsi retirés de la zone « franc » celle-ci se compose maintenant des 14 pays de la zone du franc « CFA », (le franc Cfa de l'UEMOA et le franc Cfa de la CEMAC), et des pays des zones du franc comorien, du franc guinéen, du franc congolais, du franc « Pacifique » et du franc suisse. Pour ce qui le concerne, le franc CFA est toujours garanti comme il l'était avec le franc français : mais aujourd'hui, il l'est par l'euro.

## II 2 2 Va-t-on vers une francophonie économique ?

En avril 1999, les ministres de l'Economie et des Finances francophones, se sont réunis ensemble pour la première fois. Ce sommet de Monaco, où s'est tenue cette réunion, a permis de jeter les bases d'une coopération économique entre Etats francophones concrétisant ainsi une dimension importante de leur solidarité.

La déclaration commune de ce sommet souligne la nécessité de la prise en considération des intérêts des Etats francophones les plus pauvres (ainsi que ceux des pays non francophones) lors des négociations commerciales multilatérales de l'O.M.C. Les ministres entendent renforcer leur coopération pour que le système international contribue davantage au développement durable. La déclaration en appelle également à la communauté internationale afin que soit réduit le poids de l'endettement des pays les plus pauvres.

Constatant que les pays francophones appartiennent à des ensembles économiques divers (Union Européenne, ALENA, UEMOA, CEMAC, ASEAN), les ministres, à l'occasion de ce sommet, se sont engagés à coordonner leurs actions.

Au-delà des déclarations, la solidarité économique francophone se traduit par des soutiens financiers à des projets de petite taille développés par l'Organisation internationale de la

francophonie. Il s'agit de mettre en place des systèmes de collecte de l'épargne, d'utilisation de celle-ci, etc. Des programmes d'assistance technique et de microcrédits se sont mis en place par un Fonds francophone de soutien à la Petite et Moyenne Entreprise (PME) dans 10 pays les plus pauvres. Par ailleurs, le fonds francophone de développement (FFD) permet de financer des projets communautaires (associations de villageois, ONG, coopératives, etc.)

En outre, s'est créé, en 1987, à Québec, le Forum francophone des Affaires (FFA), constitué de 52 comités nationaux, dont le rôle est de promouvoir et développer les échanges technologiques, industriels et commerciaux. Des groupes régionaux se sont mis en place depuis 1993.

Le FFA se situe au point d'intersection des domaines politiques et économiques : il fédère les acteurs économiques des pays francophones en facilitant le développement des relations et des échanges entre acteurs économiques publics et privés. Grâce aux accords passés dans les pays francophones, hispanophones et lusophones, le FFA est le premier réseau mondial d'entreprises. Le siège du FFA est à Paris. Les acteurs des différents pays, réunis par groupes (Europe, Amériques, Asie/Océanie, Afrique et Proche et Moyen Orient) élisent des représentants au Conseil d'Administration qui élit le Président.

Le FFA représente le secteur privé auprès d'organismes officiels ; il organise des manifestations économiques dans le cadre des Sommets de la francophonie ; il organise un Prix de la francophonie économique et a mis en place un Programme « 1 000 stages en entreprises ».

En 2008, (du 16 au 19 mai) s'est tenue une Rencontre internationale de la francophonie économique de grande envergure. Les promoteurs et organisateurs ont été les Chambres consulaires du Québec, de Paris et la Chambre de commerce française au Canada (section Québec). La rencontre a eu le soutien actif de l'OIF et a bénéficié du partenariat de l'AUF, de l'AIRF et de la CPCCAF (Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones).

Comme l'a souligné M. Diouf, Secrétaire général de l'OIF, si l'on sait ce qu'est la francophonie des Droits de l'Homme, celle de la diversité culturelle, celle de la coopération décentralisée, il n'en est pas de même pour la francophonie économique même si la valeur première de la francophonie, affichée depuis 1970, est la solidarité. Il était donc nécessaire que les acteurs de la francophonie économique se retrouvent pour esquisser ses contours et inventer des modalités de coopération.

Le thème général était donc : « définir la francophonie économique de demain ». La rencontre a permis de répondre à une première question : l'espace économique francophone est-il un mythe ou une réalité ? Les atouts de la francophonie économique sont nombreux : un espace de près de 900 millions d'habitants (soit 13,5% de la population mondiale), une surface commerciale comprenant plus de 19% des exportations mondiales et 20,0% des importations mondiales ; un montant d'échanges commerciaux entre pays francophones de 688 milliards de dollars ; un montant de 170 milliards de dollars d'investissements (soit 26% des investissements mondiaux) ; 2 Etats francophones membres du G8 et le poids évident des Etats membres de l'OIF qui représentent plus du tiers des membres de l'ONU.

Dans ce cadre, les débats ont abordé les questions suivantes : quelle définition de la francophonie économique ? La francophonie est-elle un vecteur économique ? Quid des relations Nord/Sud/Nord ?

Au cours de cette rencontre les participants (plus de 250) ont convenu d'optimiser l'espace économique francophone (par le financement d'initiatives de développement, l'entrepreneuriat et le soutien des partenariats d'affaires). Ils sont convenus de la nécessité de mobiliser les acteurs, notamment les Chambres consulaires et les entreprises.

À ce sujet, une entreprise a été condamnée, par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, le 23 avril 2007, à traduire en langue française ses logiciels rédigés en anglais, (sous menace de

sanctions financières). Ce type de décision avait déjà eu lieu (Cour d'appel de Versailles, en 2006) et a été suivi d'autres.

S'il n'y a pas de « francophonie économique », qui se limiterait essentiellement aux pays francophones, ce qui ne serait ni souhaitable, ni réalisable, il existe cependant une coloration économique certaine et nécessaire à la francophonie. La francophonie économique n'est plus un mythe, elle est une réalité en devenir.

Ainsi, la solidarité qui se met en place au sein de la francophonie, en matière économique, peut être un outil important de développement des pays les plus pauvres parmi les membres de l'OIF.

## II 2 3 Francophonie et développement durable

Si le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, alors il faut reconnaître que la francophonie, par les valeurs qu'elle porte et par ce qu'elle représente, est, non seulement concernée, mais doit être un acteur vivant de ce « modèle ».

La déclaration finale du 10<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu en novembre 2004 à Ouagadougou au Burkina Faso, a réaffirmé la vision globale et non parcellaire du développement durable qui repose sur 5 piliers : un progrès économique inclusif et continu, un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation, des garanties de démocratie et d'Etat de droit à tous les citoyens et une large ouverture à la diversité culturelle et linguistique.

Pour illustrer cette volonté, l'OIF s'est associée à l'initiative conjointe de la France, du Brésil, du Chili et de l'Espagne en faveur d'une taxation internationale pour le développement et a voté une résolution sur le coton réclamant « un traitement égal et équitable » des producteurs du Sud avec ceux du Nord.

Ces affirmations et positions traduisent, à coup sûr, une prise de conscience des enjeux du développement durable, dont il ne faudrait pas qu'il devienne une version nouvelle et allégée d'un modèle économique et culturel connu. La francophonie a une place et un rôle important à tenir dans ce débat.

## II 3 Les enjeux culturels

Dans l'ensemble des secteurs de ce que l'on appelle « la culture », la francophonie a et joue un rôle de premier plan. Il serait fastidieux de tenter d'énumérer toutes les formes d'actions qui sont menées. Mais plusieurs domaines méritent une attention particulière.

### II 3 1 L'écrit, le livre et la littérature.

En dépit du développement rapide des technologies de l'information et de la communication, le livre, dans nos sociétés modernes, continue de jouer un rôle irremplaçable. Il constitue un enjeu majeur en tant qu'outil de transmission des connaissances, de diffusion et de conservation de celles-ci. L'accès à l'écrit et la maîtrise de la lecture sont des facteurs déterminants d'intégration sociale. Les difficultés sont grandes dans des pays francophones de tradition orale, pauvres de surcroît, et où le taux de scolarisation et d'alphabétisation n'a pas encore atteint un haut niveau. L'action de la France pour promouvoir le livre français dans le cadre d'un budget qui ne progresse que fort peu malgré l'apport de partenariats privés se heurte à une concurrence vive, même si le nombre de traductions depuis le français a augmenté et dépasse les 6 000 par an. Un

projet d'agence commune entre les deux ministères (MAE et Culture) qui sont les acteurs de la politique du livre à l'étranger devrait rationaliser le dispositif actuel.

Dans ce domaine de la promotion du livre plusieurs types d'actions sont menés, par l'Organisation internationale pour la francophonie, mais aussi par des communautés de religion chrétienne, afin de favoriser la mise en place de « réseaux de lecture », en particulier des bibliothèques dont l'UNESCO dit qu'elles constituent un des principaux maillons de la politique culturelle. En d'autres termes, *l'accès au livre est garant de l'accès à la connaissance*.

La littérature francophone, qui avait, dès 1926, pris conscience de sa vitalité et de sa richesse en créant l'Association des écrivains de langue française- s'écrit sur tous les continents : elle est riche et multiple. Si cette littérature francophone n'a pas encore, au plan mondial, une « part de marché » importante en termes de ventes d'ouvrages, les raisons ne tiennent pas à la qualité des auteurs et de leurs œuvres, mais plutôt à une « politique commerciale » insuffisante.

Cette littérature francophone s'est développée sur le continent africain et la langue française s'y enrichit d'un phrasé, d'un rythme et de sources d'inspiration typiquement africaine, traduisant par là une revendication culturelle : cela avait débuté, notamment, avec une revue prémonitoire, « Présence africaine », créée en 1947 par M. DIOP. Les auteurs francophones africains sont nombreux et connus dans le monde entier : certains depuis longtemps comme, par exemple, Léopold SENGHOR (Sénégal), Ahmadou KOUROUMA (Côte d'Ivoire), David DIOP (Sénégal), Alain MABANCKOU (Congo Brazza, prix Renaudot pour *Mémoires de porc-épic* paru en 2006), D. BIYAOUA, Jean-Roger ESSOMBA, et d'autres apparus depuis quelques années seulement comme Fatou DIOME (Sénégal) pour qui « *le français ne se vit pas comme une langue subie, mais comme une langue désirée, aimée, savourée,...* », Marie NDIAYE, écrivain francophone d'origine sénégalaise, qui vit à Berlin depuis 2007, a publié, à 17 ans son premier roman. Elle a obtenu le prix Femina en 2001 et a publié, en 2009, un roman : *Trois femmes fortes*. Elle dit : « *J'aime l'idée qu'un livre soit lisible à plusieurs niveaux par toutes sortes de gens très différents* ». La création de Prix de littérature, comme le Prix des cinq continents ou celui du jeune écrivain francophone est un moyen de promotion reconnu, comme la présence, pour la première fois, d'un pavillon du livre africain au 18ème salon du livre de Genève en mai 2004.

Le continent africain compte beaucoup d'autres écrivains de talent. Sans vouloir les mentionner tous, on peut en nommer quelques uns : Hamidou KANE (Sénégal), Boubacar DIOP (Congo), Emmanuel DONGALA (RDC), Wilfried N'SONDE (Congo), ancien musicien qui se tourne avec succès vers l'écriture (prix des 5 continents de la francophonie), Henri LOPES (Rwanda), Mme Scholastique MUKANGA (Rwanda), NIMROD (Tchad). Certains de ces écrivains sont venus vivre en France, en Europe ou aux USA. Pour Alain MABANCKOU, professeur de littérature à l'Université de Californie-Los Angeles, il s'agit d'une littérature riche, diverse et déterritorialisée.

Sur le continent africain, la littérature francophone issue du Maghreb a une place particulière, avec en particulier les œuvres de Tahar Ben JELLOUN (Maroc) qui avait obtenu le prix Goncourt en 1987 ou de Fawzia ZOUARI (Tunisie). De son côté, Amin MAALOUF (Liban), est un écrivain qui a beaucoup écrit pour la défense et le rayonnement de la langue française tout comme Georges SCHEHADE (Egypte) ou Andrée CHEDID, née au Caire de parents libanais.

En 2010, La Bibliothèque de France a offert 480 000 ouvrages à Alexandrina, la nouvelle Bibliothèque d'Alexandrie qui avait été inaugurée en 2002.

La littérature d'Amérique du Nord est également très vivante et inventive. La Belle Province a des écrivains de talent et de renom, comme Michel TREMBLAY, Réjean DUCHARME, Hubert AQUIN.

Il en est de même pour les Caraïbes, où des écrivains comme Aimé CESAIRE (Martinique), ou Patrick CHAMOISEAU (Martinique), prix Goncourt en 1992, ou René DEPESTRE (Haïti) sont universellement connus. C'est également le cas de Mme Antonine MAILLET (Acadie) qui a obtenu le prix Goncourt en 1979.

On ne saurait oublier Anna MOÏ, vietnamienne, qui vit au Vietnam et en France dont le dernier roman, Riz Noir, a été récompensé du Prix du premier roman français au Festival du premier roman de Cuneo (Italie). Anna MOÏ pense qu'en occultant la diversité ethnique de ses écrivains, la France réduit le rayonnement de sa langue : il y a là une réflexion intéressante !

Cette idée est reprise par un certain nombre d'écrivains (Tahar BEN JELLOUN, Gilles LAPOUGE, Jean-Marie Gustave LE GLEZIO, Erik ORSENNA, etc.), qui, dans un « manifeste » de quarante quatre écrivains francophones paru le 16 mars 2007 (supplément *Le Monde des Livres*), se prononcent en faveur d'une langue française qui serait « libérée » de son pacte exclusif avec la nation.

La littérature francophone d'Europe, outre le cas de la France, compte aussi des écrivains de renom. Ainsi, en Suisse, un jeune écrivain, Joël DICKER (né à Genève en 1985) s'est fait remarquer dès ses premiers romans (ex. *La Vérité sur l'Affaire Harry Quebert*). La Suisse c'est aussi les œuvres d'Edmont GILLIARD, qui, dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, a revendiqué la spécificité de la littérature vaudoise ou Denis de ROUGEMONT et son action d'écrivain contre le nazisme et le fascisme.

La Belgique a également un nombre important d'écrivains francophones de renom comme, par exemple, Madame Françoise MALLET-JORIS (« une vie en pointillé », « l'empire céleste », etc.) ou, dans le domaine de la bande dessinée, HERGE qui aura beaucoup contribué à faire connaître notre Histoire.

#### La langue française a aussi une autre dimension

Pour certains écrivains, le français n'est pas la langue maternelle : elle est celle de l'exil. C'est le cas d'Agota KRISTOL, née en Hongrie et réfugiée en Suisse en 1956 où elle a écrit ses romans tous en langue française. Tel est le cas aussi d'Hector BIANCOTTI, né en 1930 en Argentine, venu en Europe et en France où son premier roman écrit en français a obtenu le prix Fémina en 1985 et qui est membre de l'Académie Française depuis 1996. Jorge SEMPRUN, l'un des grands écrivains espagnols, a lui aussi choisi le français comme langue d'écriture. Il est devenu membre de l'Académie Goncourt en 1996, après avoir été ministre de la Culture dans le gouvernement espagnol entre 1988 et 1991 et obtenu le prix Fémina en 1969.

Le 16 juin 2005 a été marqué par l'élection à l'Académie Française de Madame Assia DJEBAR. Cette universitaire née en Algérie, professeur à la faculté d'Alger, a fait de nombreuses conférences sur la littérature francophone aux USA et, depuis 1997, est directrice du Centre d'études françaises et francophones de Louisiane où elle dirige, entre autres, un séminaire sur l'écriture des femmes en Méditerranée : beaux exemples du caractère universel de la langue française et des valeurs qu'elle véhicule !

Le cas d'Atiq RAHIMI est également exemplaire. Cet écrivain, d'origine afghane, naturalisé français, a quitté son pays en 1984 pour se réfugier en France. Il a obtenu, en 2008, le prix Goncourt pour son roman « Syngue Sabour ». Il avait commencé à apprendre la langue française au lycée français de Kaboul, puis au centre culturel français, afin dit-il « *d'investir la culture et lutter contre l'ignorance* ».

De son côté, l'Académie Française, par son Histoire et ses moyens, apporte sa contribution à la francophonie en décernant chaque année le « grand prix de la francophonie ». Il convient, bien entendu, de mentionner le rayonnement des écrivains français à l'étranger : le prix Nobel de Littérature 2008 a été attribué à Jean-Marie Gustave LE CLEZIO, qui, avec Erik ORSENA et depuis un demi siècle, sont parmi ceux qui symbolisent l'universalité de la langue française.

Il serait intéressant, compte tenu de l'importance culturelle et de la renommée qu'ont ces écrivains (et tant d'autres qui ne sont pas mentionnés ici), de voir *quelle place leur est réservée dans les manuels de littérature française dans les collèges et lycées en France* et, pour le cas où cette place ne serait pas celle qui devrait être la leur, en connaître les vraies raisons, à commencer par le contenu du système de formation des enseignants et le choix des programmes dans l'enseignement secondaire. À l'heure où pratiquement tous les élèves du secondaire ont accès tous les jours à Internet et voyagent aux quatre coins du Monde, il est paradoxal de constater que les programmes officiels de littérature ne mentionnent qu'exceptionnellement les œuvres des écrivains francophones autres que français. En ce domaine, le grand linguiste **Claude HAGEGE** a raison de dire que la défense de la langue française est un combat et qu'il faut consolider le sursaut que l'on peut déceler actuellement.

### II 3 2 L'image et le son

Notre monde actuel se caractérise par la place de plus en plus grande qu'y prennent l'image et les ondes : partout, on écoute la radio et très souvent on regarde la télévision. De plus, le cinéma a toujours une place importante. La francophonie se doit donc d'être présente dans ce domaine.

#### En matière de télévision

Deux chaînes de télévision francophones existent :

- TV5 Monde est une chaîne télévision, généraliste, qui parle français : installée sur une vingtaine de satellites, de bouquets et 6000 réseaux câblés, elle touche environ 400 millions de personnes, (près de 200 millions de foyers), dans près de 200 pays. Elle se situe au 3<sup>ème</sup> rang des plus grandes chaînes mondiales en termes de réseaux. Elle est le fruit d'une coopération entre des chaînes belge, suisse, québécoise, canadienne et françaises (France télévision, la Sept-Arte, RFO, INA). Elle a lancé TV5 Afrique et TV5 Asie.
- France 24 : c'est une chaîne de télévision d'information internationale française. Elle a été lancée en 2006. Elle émet en langue française, en anglais et en arabe, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ses bulletins d'informations sont diffusés toutes les 20 minutes. Chaque jour de la semaine, une émission est consacrée à un continent (Amériques, Asie, Moyen Orient, Europe, Afrique, Maghreb et France).

Pour la radio, la place qu'a su prendre Radio France Internationale (RFI) est importante. Elle est la 3<sup>ème</sup> radio internationale avec 44 millions d'auditeurs (derrière BBC World et Voice of America)

Elle diffuse en langue française, mais aussi en 189 langues étrangères ; elle dispose d'une banque de programmes recherchée, qui sert, en partie, à la cinquantaine de radios locales qui, historiquement avaient été créées ou soutenues par l'AIF.

Aujourd'hui, RFI dispose de filiales : Monte Carlo Doualiya qui diffuse au Moyen Orient et au Maghreb ; Radio Europa Lisboa qui émet en français et en portugais ; RFI Sofia en Bulgarie ; Radio Delta RFI FM à Bucarest pour la Roumanie et RFI-Deutschland.

Les radios francophones comprennent également :

- RTBF International, qui est la radio internationale de la radiotélévision belge de la Communauté française ; elle diffuse en Belgique, mais aussi à Kinshasa (en FM) et elle est accessible en Europe et en Afrique par des satellites ;
- Africa 1. C'est la première station de radio généraliste internationale du continent africain. Elle est localisée au Gabon. Elle compte 31 millions d'auditeurs, essentiellement en Afrique, mais aussi un peu en France et en Amérique du Nord. Elle est considérée comme « la Voix de l'Afrique » ;
- Radio Méditerranée Internationale (Médi). C'est une radio privée généraliste qui émet en français et en arabe qui couvre le bassin méditerranéen avec environ 23 millions d'auditeurs.

#### Les agences de presse

L'une des principales agences de presse dans le Monde est française (l'Agence France-Presse-AFP, créée en 1835). Le français est sa principale langue de travail.

L'Agence panafricaine de presse, née en 1963, en même temps que l'Organisation de l'unité africaine- OUA) dispose du plus important réseau de correspondant sur le continent. Le français est, avec l'anglais, l'arabe et le portugais, la langue de travail.

L'Agence Syfia, est la première agence associative privée spécialisée sur les pays du Sud et sur l'Afrique. Elle a été créée en 1988 et regroupe 10 agences de presse (Belgique, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Canada, France, Madagascar, RD Congo, Sénégal et Suisse). Son réseau alimente environ 200 titres francophones en Asie, Afrique, Europe et Canada.

D'autres outils existent : MCM internationale, qui est une chaîne de télévision musicale, présente dans une trentaine de pays sur tous les continents mais également Canal éducatif francophone, qui est une radio éducative numérique, etc.

Tous ces outils bénéficient de soutiens financiers dont l'objectif est d'aider les productions, d'encourager la qualité des produits, le transfert de compétences et l'élargissement des audiences.

Le cinéma francophone est présent aux grandes manifestations que sont le Festival de Cannes, le festival du film de Paris, celui de Namur, celui du Canada-Québec, de Carthage, du Caire, de Marrakech, du Burkina Faso et dans de très nombreuses autres occasions dans tous les pays francophones : le cinéma africain, le cinéma du Maghreb et du Moyen-Orient, le cinéma belge, celui, en plein développement, du Québec, sont vivants, imaginatifs et ils voyagent. Il faut aussi noter le cas de M. Rithy Panh, cinéaste rescapé des camps des Khmers rouges au Cambodge qui dit : « le français m'a sauvé la vie ». Mais souvent, le manque de moyens et de structures constitue des difficultés qui gênent la production et surtout la diffusion.

La musique francophone, (on pourrait, d'ailleurs, parler de musiques francophones !), de son côté, est très vivante, (comme d'autres musiques également) : le nombre de festivals qui lui sont consacrés depuis longtemps (Les Francofolies de La Rochelle, ou le festival du Limousin, celui d'Abidjan, de Ouagadougou, le Midem de Cannes, etc.) et les manifestations où elle est présente en tant que telle (comme au Québec par exemple), sont là pour démontrer tout son rayonnement et, au-delà, la richesse de la diversité culturelle en ce domaine.

Un éclairage particulier peut être apporté sur la musique cajun. Celle-ci est en plein renouveau depuis les années 1960/1970 et une radio s'y est spécialisée. Chaque été, l'Etat de Louisiane accueille un très grand nombre de festivals autour de cette musique et de la musique zydeco qui incarne les afro-américains. Les cajuns sont en quelque sorte les descendants des migrants d'Acadie que les anglais appelaient les cadiens, terme qui signifiait « être pauvre et illettré ». Mais la culture cajun, c'est également la cuisine, la langue, etc. C'est la culture de l'Acadiana, reconnue en 1971, qui regroupe 21 « paroisses » de Louisiane et qui s'étend du Texas jusqu'aux environs de la Nouvelle Orléans et à Lafayette qui en est la capitale. L'hymne de l'Acadiana se chante en deux langues : mi-latin, mi- français. Enfin il n'est pas inutile de rappeler qu'historiquement les français qui peuplaient la Louisiane se réunissaient les dimanches après-midi pour « jaser », c'est-à-dire pour parler, chanter, danser. La rencontre avec la musique et les chants des esclaves noirs a donné le jazz.

### II 3 3 Le sport et les jeux

Sans évoquer tout ce que le sport peut apporter sur le plan personnel et collectif en termes de facteur équilibrant, de solidarité, de promotion sociale, mais aussi en ne dissimulant pas les dérives de certaines pratiques sportives, il faut reconnaître que le sport a une place très grande dans nos sociétés. La francophonie n'échappe pas à ce phénomène, mais elle l'a abordé de façon particulière. Elle a, en ce domaine, un outil, la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant en commun le français en partage (CONFESJES) qui, en particulier, organise les Jeux de la Francophonie.

Ces Jeux ont lieu tous les 4 ans (comme les J.O.) La première édition avait eu lieu en 1989 –année du bicentenaire de la Révolution française- au Maroc (Rabat et Casablanca) ; puis les Jeux de la Francophonie se tinrent à Paris (1994), puis à Tananarive (1997), puis à Ottawa (2001), à Niamey (Niger, 2005) ; puis Beyrouth (Liban 2009).

Les prochains jeux doivent se tenir à Nice, en 2013. Ces Jeux renouent avec l'essence même des Jeux de l'Antiquité qui rassemblaient les Hommes et réunissaient « l'exercice du corps et de l'esprit » : à côté des exploits des sportifs, il y a la créativité des artistes. C'est la raison pour laquelle, les Jeux de la Francophonie réunissent 6 épreuves sportives : athlétisme (H/F), basket-ball (F), football (H), judo (H/F), boxe (H) et tennis de table (H/F) ainsi que 7 « épreuves » culturelles : chanson, contes et conteurs, danse de création et d'inspiration traditionnelle, littérature (nouvelle), peinture, photographie et sculpture.

Par ailleurs, une épreuve d'animation a été présentée : la lutte traditionnelle qui, dans un pays comme le Niger, réalise la synthèse du sport et de la culture.

Tant par leur concept, sans équivalent à ce jour, que par le nombre de participants (3 000 environ), les Jeux de la Francophonie constituent un événement sportif international (reconnu par les fédérations sportives internationales) et un lieu d'expression de la diversité culturelle et des talents.

Beaucoup d'autres aspects de ce que l'on appelle « la vie culturelle » pourraient être évoqués montrant que la francophonie vit dans ces disciplines grâce à un tissu de relations solidaires qui se sont créées : il en est ainsi, à titre de simple exemple, de la mode où la créativité africaine a une place grandissante.

*L'influence d'une langue (et à travers elle, un mode de vie et une conception des relations entre les peuples) dans un monde où les « événements », (culturels, sportifs, etc.), sont immédiatement connus et vus d'un nombre grandissant de personnes, ne saurait se réduire à la maîtrise de ces moyens ou à ce type de manifestations : mais il serait suicidaire pour elle de les ignorer. L'image séduit et impressionne ; l'écrit et le parler font appel à la réflexion. Image, écrit et parler sont complémentaires.*

### II 3 4 La diversité culturelle

Le 21 octobre 2005, l'Assemblée Générale de l'UNESCO, à l'occasion de sa 33<sup>ème</sup> Conférence générale a adopté le projet de Convention sur la Diversité Culturelle.

Cette Convention :

- reconnaît en droit international la nature spécifique des biens et services culturels en tant que porteurs de valeurs, d'identité et de sens ;
- affirme le Droit des Etats de se doter de politiques culturelles visant à assurer une véritable diversité des expressions culturelles en recourant à des moyens d'intervention parfois en contradiction avec les normes internationales du libre échange ;
- établit des dispositions par lesquelles les pays riches s'engagent à aider les pays en développement à soutenir la promotion de leurs propres industries culturelles en émergence ;
- établit le principe de non subordination qui donnera à la Convention un statut en droit international égal à celui de tout traité international.

Enfin, il est intéressant de relever que ce vote a été possible grâce au soutien de l'Organisation des Etats Ibéro-américains, de la Communauté des pays de langue portugaise et des pays de l'Union latine, qui ont soutenu les propositions et positions de l'OIF, ce qui, d'un point de vue géopolitique, est à souligner.

Ceci étant, le vote de l'Unesco (148 voix en faveur du texte proposé notamment par les pays francophones qui en ont été les précurseurs dès 1999 au sommet des chefs d'Etat à Moncton) ne règle, certes, pas tout. Mais cette Convention est entrée en vigueur le 18 mars 2007 puisque le nombre de ratifications reçues par le Directeur général de l'Unesco s'élevait, à cette date, à près de 50 ce qui suffisait déjà à sa mise en œuvre, nombre auquel s'ajoute, et ceci est fort intéressant, la Communauté Européenne. Cette Convention est la troisième votée par l'UNESCO en matière culturelle après celle de 1972 sur le patrimoine mondial et celle de 2003 sur le patrimoine immatériel.

Plusieurs questions se posent maintenant. La première est celle de la ratification par les Etats qui s'étaient déclarés favorables au vote lors de l'assemblée générale de l'Unesco. Chaque Etat a, certes, ses propres procédures de ratification et il convient de respecter les textes en vigueur. Mais il semble évident que plus le nombre d'Etats qui l'auront ratifiée sera important, plus sa mise en œuvre sera facilitée.

En effet, et c'est la seconde question, l'opposition farouche des USA à ce texte n'est pas terminée et le gouvernement américain multiplie le nombre d'accords bilatéraux incluant les biens culturels (qui constituent le second poste dans l'ensemble de leurs exportations) parmi

d'autres, ce qui va empêcher les Etats contractants de ratifier une convention qui serait alors contraire à l'accord bilatéral. La Convention ne remet pas en cause le droit économique international, mais elle précise qu'elle ne lui est pas subordonnée.

Comme le dit le professeur Claude Hagège (cf. journal « Le Monde » du 9 mars 2010) « *la promotion de la diversité linguistique du monde est solidaire de celle du français* ». Le soutien à la diversité culturelle (donc à la diversité des langues) est un facteur de renforcement et de développement des identités et des langues et de leur respect constant et en tous domaines.

Un exemple concret de respect de la diversité culturelle mérite d'être souligné. L'entreprise Sanofi Aventis, qui résulte de la fusion d'une entreprise française (Sanofi) et d'une entreprise allemande (Hoechst), a mis en œuvre, lors des réunions de son Comité exécutif, une traduction simultanée, chacun des membres s'exprimant dans sa propre langue, sans aucune référence à l'anglais. De même, les journaux internes ne comportent que des articles en langue allemande et en langue française. Il y a là des leçons à tirer.

### II 3 5 La diversité religieuse

Les citoyens des Etats membres de la francophonie pratiquent des religions reconnues d'une très grande diversité. Les religions monothéistes sont les plus importantes, mais le bouddhisme, l'animisme et le « non religieux » sont présents. Parmi les religions monothéistes, la religion catholique, les religions protestantes, la religion orthodoxe, la religion juive et la religion musulmane sont très implantées, même si le nombre de pratiquants de chacune d'elles peut varier.

Dans le domaine religieux, le français a une place importante : il reste la langue diplomatique du Vatican, celle que le pape utilise lorsqu'il reçoit les ambassadeurs étrangers, celle que le pape actuel, Benoît XVI, a utilisée lors de son voyage en Turquie par exemple. Dans les réunions internationales au Vatican, il y a trois groupes linguistiques : français, anglais et espagnol.

Tous les Etats francophones ne connaissent pas encore le principe de neutralité de l'Etat vis-à-vis des religions, autrement dit, la laïcité, qui n'est pas une attitude contre les religions, mais l'affirmation du droit de chacun de croire ou de ne pas croire et celui de pratiquer librement sa religion. La question la plus actuelle, et la plus préoccupante peut-être, est celle du développement des extrémismes religieux (dans de nombreux Etats, francophones ou non d'ailleurs) quelle que soit la religion concernée.

### II 3 6 La diversité juridique

La diversité juridique, ou, plus précisément, la diversité des systèmes juridiques au sein des pays francophones, est grande et recouvre pratiquement tous les systèmes juridiques existant dans le monde.

Ces systèmes peuvent être distingués ainsi :

Dans le monde il existe deux grands systèmes juridiques : le système de Droit de tradition civiliste ou romano-germanique (près de 60% de la population mondiale est directement ou indirectement influencée par ce système) et le système du Droit du Common Law (35% de la population est concernée).

Pour le reste il existe le Droit musulman (dont l'assiette est le Coran), le Droit talmudique (en vigueur uniquement en Israël) et le Droit coutumier (peu de pays sont entièrement influencés par celui-ci ; mais il peut être intégré avec un autre système).

Dans le système de tradition civiliste, largement inspiré de l'héritage romain, le droit est, avant tout, écrit : les règles de droit sont codifiées. Dans le système de la Common Law, l'expression du droit est principalement donnée à la jurisprudence et non à la loi.

Au sein des pays membres de la francophonie, la majorité des systèmes juridiques en place est de Droit écrit seul, (ex : Belgique, Bénin, Cambodge, Cap Vert, France, Haïti, Roumanie, Vietnam, et) ; dans d'autres cas, le Droit écrit est complété avec le droit coutumier ou le Droit musulman (Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Mali, Sénégal, Tchad, Togo, etc.), pour le droit coutumier et, pour son association avec le droit musulman, les Comores, Egypte, Liban, Maroc, Tunisie, Mauritanie, etc. Le système de la Common Law, seule, se trouve au Canada (hors Québec), en Dominique, et au New Brunswick. Le système de droit coutumier seul ne se trouve qu'en Andorre ; associé avec d'autres systèmes, on le retrouve, hormis les cas déjà mentionnés, à Vanuatu où le système juridique est un mélange de Droit civil, de Common Law et de Droit coutumier.

Ainsi la francophonie réunit-elle des pays où les traditions de vie en commun s'expriment dans des systèmes juridiques profondément différents. Cette diversité juridique qui concerne le fond du Droit, mais aussi l'organisation du rôle des acteurs de l'application du Droit, du contrôle et de la sanction en cas de manquements, est une richesse car elle permet d'établir des comparaisons intéressantes et enrichissantes.

## **II 4 Francophonie et enjeux politiques**

Au-delà de la pratique de la langue, de son apprentissage et de son développement, il y a les valeurs que véhicule le français, celles issues de la Révolution française, de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. La francophonie s'est inscrite, dès sa naissance, dans cette philosophie et elle est ainsi profondément attachée aux valeurs démocratiques, à notre conception de l'État et au type de relations que celui-ci doit avoir avec ses citoyens et avec les autres États. Ce qui veut dire aussi qu'il ne peut y avoir de Démocratie sans parité et sans laïcité.

***Il possible de dire que le socle sur lequel est fondée la francophonie repose sur les orientations suivantes : Modernisation des Institutions des États, Renforcement des systèmes judiciaires, Protection des droits de l'Homme, Promotion de la culture démocratique, Pluralisme des médias, Prévention des crises et conflits, Consolidation et maintien de la Paix.***

### **II 4 1 Francophonie et soutien au processus démocratique**

Les valeurs fondamentales qui constituent la référence de la francophonie ont, depuis toujours, conduit les Institutions francophones à soutenir les processus de démocratisation mis en place dans de nombreux pays francophones. En ce domaine, les enjeux concrets et les plus urgents étaient l'appui à l'organisation et au contrôle des élections et l'envoi de missions d'observation de celles-ci. Plus précisément, cela se traduit par la formation et le perfectionnement des agents électoraux, la mise à disposition d'outils juridiques, d'experts, de moyens informatiques ou de communication, etc.

En 5 ans, 12 missions ont été organisées, dont 7 conjointement avec d'autres Institutions, comme l'ONU (Cambodge, Nigeria, etc.) ou avec l'OUA (Togo) ou le Commonwealth (Seychelles) ou la Ligue des États arabes (Djibouti). Cette reconnaissance de l'expertise d'une organisation francophone comme l'Organisation Internationale de la Francophonie par les grandes institutions internationales est à souligner.

Dans le domaine parlementaire, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie prend en charge la formation des nouveaux élus, mais aussi des fonctionnaires des Parlements de nombreux pays francophones : processus législatifs et électoraux, organisation d'un Parlement, règlement intérieur des Assemblées, etc. L'enjeu est l'amélioration du fonctionnement de ces institutions, garantes d'un système démocratique.

#### II 4 2 Francophonie et Etat de droit

Depuis une vingtaine d'années, en fait depuis la chute du mur de Berlin, les institutions francophones se sont mobilisées pour relever un défi fondamental : l'instauration, dans l'espace francophone, d'un état de droit, la sensibilisation aux droits de l'Homme, la coopération juridique et judiciaire et l'harmonisation du droit.

La francophonie, au travers de ses diverses structures internes, participe activement à la sensibilisation et à la formation des catégories de personnes qui sont directement concernées par cet enjeu que constituent les droits de l'Homme : enseignants, magistrats, journalistes, afin qu'eux-mêmes, une fois formés aux concepts et au contenu de ce que doit être un état de droit, deviennent des relais et des acteurs appelés à diffuser ces notions. Cela s'est traduit par une forte présence lors des grandes manifestations internationales : Vienne (sur les droits de l'Homme), Pékin (sur les droits des femmes), ou par la mise en place d'un réseau de centres d'aides et de consultations juridiques dans les pays francophones.

La francophonie a créé un fonds de soutien pour la modernisation de la justice en 1996 : une quinzaine de projets dans des pays africains en particulier sont menés dans le domaine de la réforme des textes, de la documentation, des équipements, de la formation de magistrats, de greffiers, d'auxiliaires de justice, etc. L'OIF, par la voix de son Secrétaire Général, M. Abdou DIOUF, a rappelé les attentes de la francophonie en matière de recherche juridique, attentes qui sont liées aux missions de l'Organisation. Il estime que les relations entre la langue et le droit sont fondamentales et réciproques : la langue véhicule le droit et le droit véhicule la langue, les systèmes juridiques étant producteurs et porteurs de langue. Il convient donc de développer la recherche juridique et faire en sorte que celle-ci s'applique à la langue du droit.

Enfin, 16 Etats de l'OIF ont signé, en 1993, un traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique de Droit des Affaires (OHADA). Il a pour objectif de doter progressivement les Etats signataires d'un même droit des affaires, simple, moderne, adapté à leurs économies, de promouvoir l'arbitrage comme instrument de règlement des différends et de concourir à la formation des acteurs de cette Justice.

#### II 4 3 Francophonie et Droits de l'Homme

L'un des grands objectifs de la francophonie est de contribuer, à l'échelon mondial, au maintien de la Paix, à l'établissement ou la consolidation de la démocratie et à la protection des Droits de l'Homme.

Sur ce dernier point, il faut reconnaître qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, (même si le référentiel juridique des pays membres de l'OIIF est assez conforme aux ambitions de celle-ci). Mais si la volonté politique a été affirmée et si une règle minimale de droit a été votée ou exprimée publiquement par les instances compétentes, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a des faits totalement contraires aux principes de base des Droits de l'Homme. Tel est le cas des réfugiés qui fuient leur pays d'origine (pays francophones pour ce qui nous concerne).

La Convention de Genève sur les réfugiés, de 1951, complétée par le protocole de New York de 1967, ne définit pas le droit d'asile mais le réfugié. **Le réfugié est « toute personne qui, par suite d'événements (...) et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».**

Sur le fondement de cette Convention, signée notamment par la France et d'autres pays francophones, la qualité de réfugié a été accordée à un grand nombre de personnes qui bénéficient ainsi d'une protection du pays d'accueil.

Pour ce qui concerne la France, la procédure d'examen des demandes de statut de réfugié peut durer 2 ans, voire 3 selon les cas. La protection accordée est soit le statut de réfugié, soit une protection subsidiaire. L'examen des demandes est fait par l'OFPRA. Sa décision, en cas de refus, peut faire l'objet d'un appel devant la Cour National du Droit d'Asile (CNDA), juridiction administrative spécialisée relevant du Conseil d'État. Les décisions de cette Cour sont susceptibles d'un recours en cassation devant le Conseil d'État.

L'analyse des décisions d'octroi de la protection conventionnelle (établie sur la base de la Convention de Genève), fait apparaître, «en creux», les raisons qui ont poussé un certain nombre de ressortissants étrangers francophones pour ce qui nous concerne à demander le statut en France. Les cas personnels qui ont été «sélectionnés» semblent révélateurs de la réalité de la situation concrète des citoyens des pays en question qui, même lorsqu'ils ont pris des dispositions législatives et réglementaires en faveur des Droits de l'Homme dans leur pays, même lorsqu'ils déclarent publiquement leur volonté politique de mettre en application leurs propres textes, se trouvent dans l'incapacité d'assurer une réelle protection à leurs opposants.

Avec environ 50 000 demandes d'asile politique chaque année, et un taux d'environ 20 à 25% d'octroi d'une protection, la France est le second pays dans le Monde vers lequel des demandeurs se dirigent. Parmi eux, les ressortissants des pays francophones sont nombreux et c'est une douzaine de cas personnels (en occultant le nom) qui ont été retenus et qui illustrent différentes situations où les Droits de l'Homme ayant été bafoués, une protection (soit le statut de réfugié, soit la protection subsidiaire) leur a été donnée.

#### i. Violences (d'ordres divers) faites aux femmes

*Cas de Melle N. (République Démocratique du Congo –RDC) ; Décision CNDA du 27 avril 2009*

Melle N., artiste reconnue en RDC, a fait l'objet, pendant de nombreuses années, de sollicitations de la part d'un haut responsable politique. Lassé d'être éconduit, celui-ci a tenté d'obtenir, par la violence, des faveurs sexuelles. La personnalité de l'agresseur a rendu vaine toute tentative de saisir la Justice. En 2007, la requérante s'est engagée dans une campagne publique en faveur de l'émancipation des femmes, financée par l'ONU (MONUC) ; elle s'est exprimée

publiquement dans son pays, ce qui a conduit son agresseur à la faire arrêter. Elle a pu s'échapper et venir en France.

La CNDA lui a accordé une protection au motif qu'exposée à une menace grave elle ne pouvait bénéficier d'une quelconque protection par les autorités de son pays.

*Cas de Melle K. (Mali) ; Décision CNDA du 12 mars 2009*

Melle K, mineure, de nationalité malienne, a fait valoir qu'en cas de retour dans son pays, elle serait exposée à la pratique de l'excision sans que sa mère, opposée à cette pratique, puisse la protéger en raison des violences conjugales qu'elle subit de la part de son époux qui menace sa famille d'un retour au Mali pour que sa fille soit excisée. De surcroît, si les autorités maliennes ont bien organisé un programme national de lutte contre les mutilations génitales féminines, celles-ci ne sont pas réprimées par le code pénal en vigueur au Mali (où 90% des femmes sont soumises à l'excision). La CNDA a accordé une protection à Melle K, en raison des risques qu'elle courrait sans pouvoir se réclamer d'une protection des autorités de son pays.

*Cas de Melle G. (Guinée) ; Décision CNDA du 23/12/2009*

Enfant mineure, Melle G, guinéenne, avait été adoptée par une famille qui l'avait contrainte à effectuer toutes sortes de corvées pour le compte de la famille qui lui infligeait, régulièrement, de mauvais traitements dont elle a gardé des traces. Elle a subi aussi des violences sexuelles de la part de son père adoptif, militaire de carrière. Grâce à des voisins elle a pu s'échapper et venir en France.

La CNDA lui a accordé une protection en raison des traitements inhumains qu'elle risquait de retrouver en cas de retour sans que les autorités du pays soient en mesure de la protéger.

ii. Origine ethnique

*Cas de Mme K. épouse P. ; (Arménie) ; CNDA 30 avril 2009*

Mme K, épouse P, est de nationalité arménienne, née en Arménie. Son père est d'origine azérie et sa mère est arménienne. En 1992, elle est licenciée de son travail en raison de ses origines azéries. Elle refuse de quitter le territoire arménien. Le domicile conjugal est incendié, son mari abattu, elle est maltraitée. Elle se réfugie en Géorgie, puis à Moscou, mais sa demande de régularisation de ses papiers est refusée.

Compte tenu de l'extrême gravité des persécutions subies en Arménie, elle vient en France où elle obtient le statut de réfugié par la CNDA.

*Cas de M. T. (Côte d'Ivoire) ; CNDA 19/01/2009*

M. T, ivoirien, requérant d'ethnie wobe, a été victime d'une grave agression en raison de son refus de rallier la rébellion en 2002 en Côte d'Ivoire. Plusieurs membres de sa famille ont été abattus, lui-même a été très grièvement blessé à coups de machette.

Considérant que l'exceptionnelle gravité des persécutions subies par M. T et sa famille justifie son refus de retour dans son pays qui ne peut, de surcroît, lui accorder une réelle protection, la CNDA lui a reconnu la qualité de réfugié.

iii. Groupe social exposé

*Cas de M. C. (Tunisie) ; CNDA 07/07/2009*

M. C., de nationalité tunisienne, a été rejeté par sa famille et son entourage et banni par son village en raison de son homosexualité. Dès l'âge de 9 ans, son père l'a brutalisé, puis a tenté de lui imposer un mariage. Son employeur a aussi menacé de le dénoncer.

La CNDA lui a reconnu le statut de réfugié en considérant que le code pénal, alors en vigueur, l'exposait à des poursuites judiciaires, voire à des violences policières. La Cour a considéré que les homosexuels, en Tunisie, constituait un groupe social au sens de l'article 1<sup>er</sup>, A, 2 de la Convention de Genève et que le requérant pouvait éprouver de réelles craintes en cas de retour en Tunisie.

*Cas de M. K. (RD Congo) ; CNDA 28 avril 2009*

M. K., ressortissant de la République démocratique du Congo, a été menacé du fait de son albinisme, dès son plus jeune âge à l'école de la part de ses camarades et de ses professeurs. Il a été accusé d'avoir été responsable du décès accidentel de son père en raison des pouvoirs maléfiques dont sont accusés les albinos en RDC. Les agressions se poursuivant sans que les autorités du pays lui apportent une protection, M. K a fui son pays où il ne peut retourner sans crainte car faisant partie d'un « groupe vulnérable ». La CNDA lui a reconnu la qualité de réfugié.

iv. Opinions politiques

*Cas de Melle A. (Mauritanie) ; CNDA 24 avril 2009*

Melle A., mauritanienne, d'origine beydane, abandonnée à sa naissance par son père, a été élevée par une famille d'origine bambara. Puis son père l'a contrainte à réintégrer la famille de naissance ; mais elle n'a pas voulu renier sa famille adoptive et ses valeurs et a été victime de l'hostilité de son père ; tombée enceinte d'un peulh, elle a été chassée et alors créé un mouvement de défense des droits des femmes et de lutte contre les discriminations. Elle s'est impliquée dans le soutien au candidat d'opposition lors des élections présidentielles de 2003, a été arrêtée, détenue et victime de mauvais traitements et a même dû être hospitalisée. Elle a réussi à s'évader de l'hôpital et à quitter son pays. La CNDA lui a reconnu le statut de réfugiée en raison des craintes manifestes de persécutions en cas de retour.

*Cas de M. D. (Haïti) ; CNDA 4 Septembre 2009*

M. D., Haïtien, a obtenu la protection subsidiaire par la CNDA car il a été victime, en raison de son aisance financière (il était médecin) d'agressions et de tentatives d'enlèvement de la part d'un groupe armé, ces agissements ayant leur origine dans ses opinions politiques, car il était un opposant à l'ancien président Aristide.

*Ces quelques cas sont révélateurs de la situation réelle de ceux qui, dans leur pays d'origine, contestent l'ordre établi du simple fait de leur couleur, ou de leur ethnie, ou de leurs opinions politiques ou religieuses ou philosophiques, ou de leur mode de vie, ou de leur apparence physique et qui ne peuvent bénéficier du soutien et de la protection des autorités du pays, signataires, par ailleurs, d'engagements qui devraient les conduire, non seulement à mettre en place un dispositif juridique allant dans le sens d'une réelle protection de toutes leurs populations, mais également les moyens de faire appliquer au jour le jour ces textes.*

## II 4 4 La francophonie et les enjeux relatifs à la protection des données personnelles

Le progrès technologique est ambivalent : les hommes sont tentés par le confort qu'il procure, mais ils ne sont pas conscients des risques qu'il comporte. La tendance à la globalisation accentue ces risques dans la mesure où la dimension internationale des échanges de données personnelles sont réalisés à l'insu des personnes et permettent de tracer en permanence leurs déplacements, leurs achats, leurs consultations sur Internet, leurs communications téléphoniques, etc. : la surveillance devient invisible. Ce traçage se concrétise, entre autres exemples, par la biométrie, la

vidéosurveillance, la géolocalisation, etc. Les impératifs de sécurité publique heurtent les exigences de la vie privée et de la protection des données personnelles. Il y a donc lieu de rechercher en permanence un équilibre qui dépasse le cadre d'un seul Etat.

C'est dans ce contexte que lors du sommet de l'OIF à Ouagadougou de 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement ont pris l'engagement de mettre en place et de développer les règles fondamentales de droit et de soutenir la coopération entre les institutions concernées. Les autorités de protection des données personnelles au Québec, en la Suisse et en France (la Commission Nationale Informatique et Libertés, la CNIL) ont activement participé aux travaux législatifs et institutionnels dans un grand nombre de pays francophones : Burkina Faso, Mali, Bénin, Sénégal, Maroc, Liban, Viet Nam, Madagascar, etc. Le principe de créer une association des autorités indépendantes francophones chargées du contrôle de la protection des données personnelles a été acquis en septembre 2006 : la 1<sup>ère</sup> Conférence de cette association (AFAPDP : Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles) s'est tenue à Montréal le 24 septembre 2007. Au cours de cette manifestation, MM. Jacques Saint-Laurent, Président de la Commission d'accès à l'information (CAI) au Québec, et M. Alex TÜRK, Président de la CNIL en France, avaient été élus respectivement président et secrétaire général de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP). Ils ont été remplacés depuis par M. Jean CHARTIER (CAI) et Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN (CNIL).

Depuis le Sommet de Ouagadougou en 2004, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur volonté de renforcer la protection des données personnelles à Bucarest en 2006, à Montreux en 2010 et à Kinshasa en 2012.

#### II 4 5 La francophonie, acteur de la diplomatie dans le monde

Depuis près de 10 ans (1997), l'action diplomatique de la francophonie a été l'une des priorités de l'OIF. En tant qu'institution internationale chargée par les pays membres d'initier une diplomatie préventive et de développer une coopération avec les autres organisations internationales.

Les enjeux, il est vrai, ne sont pas minces puisque plusieurs pays membres connaissent et connaissent toujours des situations de conflit et de crise, parfois entre eux. Les actions de médiation conduites (Togo, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Burundi, Côte d'Ivoire) l'ont été avec un mandat explicite donné par le Conseil Permanent de la Francophonie, ou par l'ONU ou d'autres instances internationales où l'OIF est reconnue. Ces actions préventives participent à la restauration de la paix entre communautés ou entre Etats.

Le 18 décembre 1998, lors de sa 93<sup>ème</sup> séance plénière, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que la francophonie assisterait désormais, en qualité d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires. Cette reconnaissance de la place et du rôle que peut jouer l'OIF auprès de l'ONU est importante à plus d'un titre car elle renforce davantage encore l'autorité de la francophonie. L'OIF a, par ailleurs, signé plusieurs accords de coopération avec divers organismes de l'ONU, comme par exemple, la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), ou avec d'autres organisations internationales comme la Ligue des Etats arabes, etc. Depuis donc 1998, l'O.I.F. dispose d'une représentation permanente auprès de l'ONU, à New York et à Genève.

Par ailleurs, à l'initiative de l'OIF, des rencontres de travail réunissant les principaux acteurs internationaux et tendant à aborder avec plus de cohérence et d'efficacité les questions de paix et

de développement se tiennent régulièrement. La langue française est reconnue par beaucoup comme celle du dialogue, notamment Nord-Sud.

La question du maintien de la Paix renvoie, en partie, à l'aspect militaire des relations internationales. En cette matière, la France développe une politique de formation internationale au maintien de la Paix en s'appuyant sur la langue française qu'elle développe et soutient à l'occasion de nombreuses opérations de coopération dans des pays non francophones : Tanzanie, Salvador, Kenya, Afrique du Sud, Afghanistan, Syrie, Bosnie, Ghana, Kazakhstan, Ethiopie (formation de 900 cadets de l'armée en langue française), etc. Cette politique se traduit également par la création, avec d'autres Etats (Mali, G.B., Suisse, Canada, Allemagne, etc.) et l'OIF, d'Ecoles de maintien de la Paix dans plusieurs pays d'Afrique.

Il faut donc comprendre la francophonie comme un acteur original des relations internationales. Là où la géographie a, en quelque sorte, contraint les Etats à se regrouper en zones régionales plus ou moins intégrées (Europe, Asie, Afrique, Amérique du Sud), l'Organisation Internationale de la Francophonie est l'une des rares organisations de solidarité politique et culturelle qui ne soit pas dictée à partir de la contiguïté géographique. Elle transcende donc la géographie pour créer une organisation d'Etats qui ont en commun une langue porteuse de valeurs partagées.

Les seuls liens économiques sont dépassés pour tendre vers une vision commune des relations entre les Hommes. À ce titre, elle peut jouer un rôle imprévu dans la mondialisation.

#### II 4 6 Francophonie et finances publiques

Les finances publiques (de l'Etat, des collectivités locales, des systèmes de protection sociale obligatoires ou les crédits des bailleurs de fonds internationaux) constituent un champ d'intervention où les valeurs que défend la francophonie doivent se traduire en actes. En effet, en ce domaine, les risques, en particulier celui d'une mauvaise utilisation des deniers publics et, surtout, celui de corruption, sont très grands.

La corruption constitue une menace pour la prééminence du Droit, la Démocratie et les Droits de l'Homme ; elle sape les principes de bonne administration, d'équité et de justice sociale ; elle entrave le développement économique. La lutte contre la corruption doit être la priorité quasi absolue des Etats à défaut de quoi c'est la Démocratie et l'existence même des Etats qui est en grand danger.

Les conditions dans lesquelles les fonds publics, d'origine nationale ou internationale, sont gérés, puis contrôlés et les dysfonctionnements dénoncés, sont révélatrices, à bien des égards, du degré d'avancement d'une société démocratique, car il s'agit ici de la question de la nature des recettes, et en particulier les impôts, de celle des objectifs de la dépense publique et de l'indépendance du système de contrôle des finances publiques et des sanctions à l'encontre des corrompus et des corrupteurs. C'est la raison pour laquelle cette note accorde à ce sujet un petit développement particulier.

Sur le plan général des finances publiques et depuis longtemps, la Cour des comptes française a apporté son soutien et son expertise aux Institutions supérieures de contrôle qui, dans les pays du champ de la Coopération d'abord, puis dans l'espace francophone ensuite, le lui demandaient. Ceci est également vrai de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) qui organise plusieurs cycles de formation spécialisés en ce domaine et c'est aussi le cas des services du Ministère de l'Economie et des Finances qui, depuis la formation initiale des cadres B et A des administrations financières dans les écoles spécialisées du ministère (Impôts, Trésor, Douanes, Concurrence, Insee) jusqu'aux cycles de mise à niveau, aux expertises de coopération administrative, l'accueil en

formation en France, au réseau d'agents du ministère à l'étranger, apportent, dans le domaine des finances publiques, un soutien fondamental et reconnu.

La coordination et la mise en commun de ces expériences se sont concrétisées par le développement et la restructuration de l'ADETEF (Assistance au Développement des Echanges en Technologies Economiques et Financières) qui, au ministère de l'économie et des finances, a entrepris un vaste chantier en ce sens.

Il faut remarquer également, mais dans un domaine davantage tourné vers l'économie et le développement, l'action entreprise de longue date sur le terrain (dès la seconde guerre mondiale) par l'Agence Française de Développement (AFD), qui est un organisme public, sous la tutelle du ministère de l'économie et des finances, qui collabore avec l'ADETEF, et qui est un groupement d'intérêt public dont la mission est de coordonner les actions menées par les différentes administrations du Ministère de l'économie et des finances (Direction générale des Finances publiques, des Douanes), ou des services relevant d'autres ministères, tel la Direction générale des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, etc. Le réseau d'agences de l'AFD dans de très nombreux pays, sa connaissance profonde des réalités économiques, sociales et culturelles lui permet de bien adapter les soutiens financiers aux divers types de projets.

En outre, grâce à un centre de formation de haut niveau, elle forme depuis plus d'une génération, un grand nombre des cadres économiques et financiers, en particulier du secteur privé, de tous les pays francophones.

L'Union Francophone de l'Audit Interne (UFAI), association fondée en 1988 à l'initiative de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne), a pour vocation de promouvoir et de développer la pratique professionnelle de l'audit interne dans les pays francophones, en développant les échanges, en accroissant le nombre de publications de langue française, en apportant une aide à la formation, etc. Elle compte 18 membres et 7 membres associés ou observateurs, tous membres de l'OIIF. Elle organise des conférences générales tous les deux ans environ (8 depuis sa création).

Dans le domaine du contrôle des finances publiques, l'année 1994 marque une étape importante dans la mesure où s'est créée une Association des Institutions Supérieures de Contrôle ayant en Commun l'Usage du Français (**AISCCUF**). Cette association a pour objet de favoriser les échanges entre les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) francophones afin de développer les capacités techniques que nécessitent les contrôles des finances publiques et d'organiser des échanges d'expériences entre ses membres.

L'AISCCUF se réfère aux valeurs traditionnelles de l'OIIF et à celles de la Cour des comptes : existence et reconnaissance par le plus niveau des règles de droit d'une juridiction financière, indépendance de celle-ci, pour contrôler la régularité des comptes, pour apprécier la gestion et vérifier ainsi le bon emploi des fonds publics, collégialité des décisions, respect des droits des contrôlés, publicité donnée aux citoyens des dysfonctionnements constatés, assistance au Parlement et au Gouvernement.

Près de quatorze années après sa création, le réseau de l'AISCCUF compte 45 ISC (membres ou observateurs) : Algérie, Andorre, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi (Cour des comptes en tant que membre et IGE comme observateur), Cameroun (IGE et Cour), Canada, Cap Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée Bissau, Guinée, Haïti, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Mozambique, Niger, Québec, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Roumanie, Sao Tomé, Sénégal, Suisse, Canton du Valais suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Viet- Nam. A ces Institutions il faut ajouter les Cours des comptes de l'UEMOA et de la CEMAC. D'autres ISC sont en cours d'adhésion ce qui devrait porter, à court terme, à plus de 45 le nombre d'ISC membres de l'AISCCUF.

Les actions, conduites par l'Association ou par la Cour des comptes française dans le cadre d'une politique de coopération bilatérale ou multilatérale, prennent plusieurs formes. L'AISSCUF organise des séminaires de formation, en général d'une semaine, qui rassemblent des membres de chacune des ISC. La Cour des Comptes organise de son côté, et sur ses deniers, des séminaires qui peuvent rassembler plus de 50 participants venant de près de 30 pays différents : sur environ 14 ans (1996/2010), ce sont, au total, 15 séminaires de formation qui ont été organisés, soit par l'AISSCUF, soit par la Cour, et qui ont rassemblé environ 650 personnels des ISC. Le dernier séminaire organisé par l'AISSCUF s'est tenu à Tanger en 2010 ; il a réuni 29 Institutions supérieures de contrôle sur le thème de la Dette publique.

La Cour des comptes ou les Chambres régionales des comptes accueillent également un grand nombre de délégations de magistrats ou rapporteurs ou membres du Parquet ou de personnels administratifs à Paris ou dans une CRC.

Plusieurs de celles-ci, d'ailleurs, ont conclu avec leurs homologues de l'AISSCUF des contrats de jumelage. Ainsi, par exemple, 9 Chambres régionales des Comptes françaises ont conclu de tels accords avec leurs homologues au Maroc (CRC Ile-de-France avec CRC de Casablanca, CRC de Midi-Pyrénées avec CRC d'Agadir, CRC de Haute Normandie avec CRC de Tanger, etc.), en Tunisie (CRC de Lorraine avec CRC de Gafsa, CRC de Rhône Alpes avec CRC de Sousse, etc. Dans d'autres cas, les CRC françaises ont conclu des accords de jumelages avec l'Institution supérieures de contrôle du pays : tel est le cas, par exemple, de la CRC du Centre avec l'ISC du Bénin ou celle de Picardie avec la Cour des comptes du Burkina Faso.

Mais le cas de la Cour des comptes française n'est pas le seul : en effet, d'autres Cours francophones font de même à destination d'autres ISC francophones, notamment d'Afrique. Tel est le cas de la Belgique, de la Tunisie, du Maroc, etc., ce qui, pour ces deux derniers cas, est en fait une sorte de coopération Sud/Sud. La Cour des comptes et d'autres ISC francophones sont, par ailleurs, très sollicitées pour dépêcher des missions sur place afin d'apporter une formation ou toute autre forme d'appui technique.

Les demandes de formation portent plus particulièrement sur le déroulement d'un contrôle (juridictionnel ou sur la gestion d'une entité administrative ou sur la certification des comptes de l'Etat), sur la préparation et la confection du rapport sur l'exécution du budget de l'Etat, sur le contrôle des collectivités locales, sur celui des établissements (ou des entreprises) publics, sur celui des marchés publics ou des délégations de service public, sur les dépenses des personnels du secteur public, etc.

Cependant, la principale difficulté que rencontrent un nombre significatif d'ISC francophones est celle de la reddition de comptes exhaustifs : il faut, en effet, disposer des comptes, des pièces générales et des pièces justificatives pour effectuer des contrôles, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est donc l'un des axes de la coopération administrative que de chercher à convaincre les plus hauts responsables des Etats de mettre à disposition de leur propre ISC les informations nécessaires aux contrôles. Il y va aussi de l'indépendance de leur Etat dans la mesure où les bailleurs de fonds internationaux lient de plus en plus souvent l'octroi de crédits à la capacité des Etats à contrôler le bon emploi de ceux-ci dans le pays.

Par ailleurs, la Cour des comptes française identifie des magistrats francophones qui accompagnent ses propres magistrats ou collaborateurs dans ses missions de commissariat aux comptes de l'ONU ou de ses organisations spécialisées, dans les missions « AFFOI thématiques ». Actuellement, le « portefeuille » de la Cour comprend 9 organisations : l'UNESCO, l'OIIF, l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), l'OCDE, le CE (Conseil de l'Europe), EUMETSAT

(Organisation Européenne pour l'exploitation des Satellites Météorologiques, l'OTICE (l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires) et la Cour Pénale Internationale (CPI), ce qui représente un total de dépenses à auditer de plus de 2 milliards de dollars.

Enfin, l'activité francophone de la Cour qui s'était appuyée sur l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), s'appuie maintenant sur l'OIF depuis les modifications structurelles intervenues en 2006. En 2008, un site Internet de l'AISSCUF a été créé permettant des échanges plus nombreux, plus rapides et plus fructueux. La Cour des comptes a expérimenté, avec succès, l'enseignement à distance, par visioconférence, via le réseau mis en place par la Banque Mondiale, ce qui permettra d'accroître la diffusion des connaissances et des savoir-faire.

Enfin, la coopération en direction des pays francophones nécessite une plus grande collaboration avec, d'une part, l'ADETEF qui, au ministère de l'économie et des finances, organise et coordonne les actions de ce ministère dans les pays francophones en particulier et, d'autre part, avec l'Agence Française de Développement (AFD).

Toutes les actions de coopération en direction des Cours des comptes (ou autres Institutions assimilées) francophones se fondent sur la solidarité entre Cours (celles qui ont le plus de moyens et d'expérience doivent aider et soutenir les plus dépourvues), sur le respect entre Institutions, sur le principe suivant lequel les finances publiques doivent être contrôlées par une Institution publique et indépendante, afin de promouvoir et développer la Démocratie et l'Etat de droit, toujours menacés (peut-être même de plus en plus) par les risques de corruption. Ces valeurs sont bien celles que défend, quel qu'en soit le domaine, la francophonie.

### **IIIème Partie : ÉLÉMENTS POUR UNE RÉFLEXION POUR L'AVENIR**

Ce tour d'horizon de l'état de la francophonie étant sommairement fait, il est nécessaire d'être positif et de proposer des pistes de réflexion sur le devenir de la francophonie. Cette note n'a pas d'ambition particulière en ce domaine tant il est vrai que les conseillers ne sont pas les donneurs !

Cette note a cherché à rappeler quelles sont les valeurs qui sont celles de la francophonie et les missions qui, logiquement, en découlent. Il est alors nécessaire de voir quels sont les défis fondamentaux devant lesquels se trouve, aujourd'hui la francophonie, car le monde change plus vite peut-être qu'on ne le pense : c'est ce qui sera abordé dans un second temps. Enfin, plusieurs axes de réflexion (issus largement de travaux antérieurs) seront proposés comme pierres supplémentaires à la construction, jamais terminée, de la francophonie.

#### **III 1 Quelles sont les valeurs et les missions primordiales de la francophonie ?**

Poser cette question est nécessaire pour qui veut définir un projet à long terme et une stratégie à moyen terme pour la francophonie. Cela nécessite de rappeler ce qu'est la réalité d'aujourd'hui afin de voir si ce que souhaitent, plus ou moins précisément, les premiers « militants » de la francophonie est toujours d'actualité.

##### **A) Les valeurs de la francophonie sont d'abord celles de la langue française**

La francophonie désigne, comme cela ressort de ce texte, à la fois l'ensemble de celles et ceux qui, dans le monde, parlent la langue française et la Communauté, nouvelle sur le plan historique, qui réunit environ le tiers des Etats membres de l'ONU. Mais elle signifie également un certain humanisme qui court, de Descartes à la République française et ses idéaux de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, mais également qui relie Norodom Sihanouk, à Léopold Senghor, à Onésime Reclus et à tant d'autres et celle qui associe la Raison et la Liberté, la sensibilité et l'éthique morale. Elle est, enfin, au cœur de la dialectique de l'unité et de la diversité.

De fait, la langue française, en quelque sorte mère-matrice de la francophonie, a non seulement une longue Histoire, mais aussi un développement sur tous les continents : elle a su s'adapter et ce fut sa force. Il est reconnu qu'elle a pour elle la clarté, la précision des mots, sa rigueur (qui interdit les nombreuses significations), la souplesse (car elle s'enrichit chaque année de milliers de mots qui prennent en compte les progrès scientifiques en particulier), la logique permanente de sa syntaxe et une certaine élégance.

Le Professeur Stelio FARANDJIS <sup>4</sup> rappelait la prémonition de Teilhard de Chardin, reprise par le Président Senghor, « *la langue française a permis l'émergence d'une communauté intellectuelle et spirituelle universelle* ».

Si les valeurs fondamentales de la francophonie reposent sur celles de son socle de base qu'est la langue française, alors la mission essentielle de la francophonie est de protéger, de défendre cette langue française et, surtout, de développer son rayonnement dans le monde.

---

<sup>4</sup> *Francophonie et humanisme : débats et combats*, Stelio FARANDJIS, éditions Tougui, 1993.

## B) Les missions prioritaires de la francophonie.

Il semble, pour résumer, que deux missions prioritaires s'imposent aux francophones ; elles peuvent apparaître comme contradictoires, mais elles sont complémentaires : faut-il approfondir le concept de «langue française» et limiter la francophonie à son champ actuel ou, au contraire, faut-il élargir ce concept pour tenir compte de la mondialisation et donc élargir le champ d'intervention de la francophonie ? Mais l'une de ces deux options pourrait-elle être viable sans l'autre ?

Il faut donc à la fois approfondir le concept de langue française et défendre la présence de la langue partout où elle doit l'être en soutenant l'action de celles et ceux qui participent à l'enseignement du français, en France bien sûr, mais surtout, à l'étranger, et, d'autre part, élargir ce concept (comme on a su le faire avec le créole par exemple ou avec le 1<sup>er</sup> Forum international de la langue française de 2012) en ouvrant la francophonie à des nouvelles préoccupations (comme cela a été le cas avec la diversité culturelle ou comme c'est le cas avec la Francophonie économique).

Ce 1<sup>er</sup> Forum mondial de la langue française tenu à Québec en Juillet 2012 a posé 15 priorités dont on peut extraire celles-ci :

- il faut favoriser la circulation des francophones ceci afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté francophone ; ceci passe par un encouragement à cette circulation des étudiants, des artistes, des intellectuels, des gens d'affaires, des travailleurs, etc., en facilitant l'obtention de visas, en s'appuyant sur les corps intermédiaires pour l'établissement de mécanismes d'accueil et de financement pour des programmes d'échanges ;

- il faut veiller à l'usage du multilinguisme : le français doit prendre toute sa place au côté des autres langues internationales pour exprimer la diversité dans les institutions internationales, les milieux d'enseignement et de recherche, dans les entreprises, dans les arts... ;

- dans l'espace économique, l'affirmation du français doit être réalisée : la maîtrise du français doit être un argument supplémentaire pour favoriser les flux d'affaires. Dans les instances transnationales, les syndicats doivent se mobiliser et réclamer l'utilisation du français. La francophonie syndicale doit s'organiser et s'assurer une plus grande représentation au sein du mouvement syndical international ;

- l'affirmation francophone doit se faire aussi par le numérique : il faut former les populations francophones à ces nouvelles technologies et « envahir » l'espace de la Toile en contenus francophones (la numérisation du patrimoine et des œuvres des pays francophones est l'une des pistes possibles tant les pays francophones sont riches en ce domaine) ;

- enfin, dans le domaine de l'éducation de la recherche de la culture et de la communication, les priorités retenues par le Forum sont très nombreuses : engagement ferme des Etats membres de l'OIIF pour soutenir l'éducation de base en langue française, (ce qui sous-entend une formation adéquate des enseignants), accès au savoir universel et accès universel au savoir francophone par la traduction, production et diffusion de la recherche scientifique en français, circulation des œuvres littéraires, musicales et cinématographiques francophones, appui aux médias en langue française, féminisation de la langue, notamment.

## III 2 Les défis fondamentaux de la francophonie

On ne peut envisager l'avenir de la francophonie comme si le monde qui l'entoure n'existait pas ou était sans importance. Ce serait contraire à ce qui constitue l'essence même de la

francophonie. Comme le rappelait M. Abdou Diouf<sup>5</sup>, envisager une dissociation entre l'avenir de la francophonie et celle du monde serait une double erreur.

Ce serait d'abord une erreur de perception, car la francophonie est ancrée dans les réalités de ce monde, qu'elle y est immergée, qu'elle est consciente des enjeux de l'évolution de la mondialisation et qu'elle agit en concertation avec les grandes organisations internationales (ONU, UE, Union Africaine, Commonwealth, etc.).

Ce serait aussi une erreur stratégique parce que les missions de la francophonie doivent évoluer avec le monde pour participer à l'édification d'un monde meilleur, plus juste, plus humain.

Or, personne ne sait actuellement ce que ce monde deviendra : quelle sera la place de l'Etat-nation dans un monde «globalisé»; personne ne sait quel est l'avenir des organisations internationales telles qu'elles sont organisées actuellement; personne ne sait quels seront les acteurs influents de demain et l'Histoire récente montre que ce que l'on croyait solide a disparu très rapidement (cf. la chute du mur de Berlin, l'écroulement de certaines idéologies mais aussi l'émergence de nouveaux risques, l'influence de certaines autres idéologies).

Dans ce contexte, si les défis de la francophonie sont réels, ils sont cependant surmontables. Tout d'abord, le bilan de quarante années d'existence est positif. En effet, la francophonie s'est organisée en se dotant de structures et de moyens et en mettant en œuvre des programmes en faveur de l'éducation, de la recherche, du développement, d'actions en faveur de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme, etc., en direction de ses membres les moins favorisés ou en grande difficulté; elle a mis en place une vraie politique de solidarité. Elle a su également travailler avec les Organisations internationales, mais aussi avec d'autres Communautés linguistiques, ce qui n'existait pas auparavant. Grâce à ce travail, la reconnaissance de la diversité culturelle est devenue un enjeu à l'échelle de la planète.

Les défis auxquels est confrontée la francophonie dépassent le partage d'une langue : elle doit mettre en œuvre les Valeurs qui sont les siennes afin que cette Communauté linguistique devienne progressivement une Communauté de destin.

Si l'on devait mentionner de façon précise l'un des aspects des défis de la francophonie, on pourrait illustrer le propos avec le cas de la diversité culturelle.

Le Monde change, c'est une évidence ! Mais peu de personnes avaient mesuré que le Monde tournait avec une seule référence : une seule langue conduisait à une conception unifiée du monde et permettait de passer d'une mondialisation des échanges à une globalisation qui effaçait ce qui pouvait résister. L'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle est extrêmement importante pour l'évolution du monde et les rapports entre Etats.

Il revient donc à l'POIF de faire vivre cette Déclaration, certainement avec l'appui des communautés linguistiques qui l'ont soutenue dans ce combat, sur la base de cette évidence : la défense du français est inséparable de la défense de toutes les langues maternelles. De surcroît, la francophonie est la seule à être porteuse de la laïcité en tant qu'enjeu politique de la mondialisation, ce qui conduit, logiquement, au respect de chaque langue, de chaque confession et de chaque opinion.

### **III 3 Quelques éléments concrets pour une réflexion.**

---

<sup>5</sup> « Les défis de la francophonie », Abdou DIOUF, Revue internationale et stratégique, n°71, automne 2008, Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS). Voir : [http://www.iris-france.org/Archives/revue/numero\\_71.php3](http://www.iris-france.org/Archives/revue/numero_71.php3)

Les idées, les propositions, les engagements demandés aux hommes politiques, etc., ne manquent pas ! Il n'est pas possible de les énumérer tous, tant ils sont nombreux et, parfois, contradictoires. Cependant, beaucoup méritent d'être retenus comme participant à une réflexion qui pourrait être menée sur les perspectives d'avenir de la francophonie.

### III 3 1 La Renaissance de la francophonie (rapport de M. Bourges 2008)

En 2008, M. Hervé Bourges, président d'honneur de l'Union internationale de la presse francophone, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a remis au Gouvernement de l'époque le rapport qui lui avait été demandé.

Le titre même du rapport est éloquent et traduit bien la pensée de son rédacteur : «La Renaissance de la Francophonie». Le rapport soulignait le fait que la francophonie était très mal connue en France même où il y a un manque de visibilité **car le pays ne défend pas sa langue**. En raison notamment du poids du boulet de la colonisation, la France vit trop repliée sur elle-même : il faut donc décomplexer la francophonie.

Pour ce faire, le rapport proposait 3 axes :

- a) Rendre la francophonie plus visible ;
- b) Redonner une impulsion concrète à la francophonie ;
- c) Reprendre l'offensive en matière linguistique.

#### a) Rendre la francophonie plus lisible

Sur ce plan, le rapport proposait d'inscrire les noms de Léopold Senghor et d'Aimé Césaire au Panthéon en raison de la haute valeur symbolique de ce geste même. Il proposait également la création d'un **visa francophone** (comme cela existe pour le Commonwealth), car cela matérialiserait l'espace francophone et faciliterait les échanges. Le rapport propose la création «d'Etats généraux de la Francophonie» sur les grands problèmes de notre époque. Le renforcement de TV5 Monde et la création d'un grand portail francophone sont également des propositions.

#### b) Redonner une impulsion concrète à la francophonie

En ce domaine, le rapport apporte plusieurs pistes : une grande manifestation culturelle et médiatique régulière, si possible en marge des Sommets (concerts, par exemple, car la musique est un moyen de rapprocher les peuples), la création d'une **Fondation de la Francophonie** qui pourrait collecter des fonds pour les actions de la francophonie (ce qui permettrait de sortir d'un financement trop français).

Le rapport préconise également une politique plus marquée et volontariste de la part de l'OIIF en matière de défense des Droits de l'Homme et de la Liberté (notamment celle de la presse) et une intervention plus efficace pour prévenir les conflits.

#### c) Reprendre l'offensive en matière linguistique

Le rapport propose une mesure-phare, semble-t-il, à savoir la création d'une «**Académie francophone**». L'Académie française s'est déjà ouverte à la francophonie (élection, en son temps, de Léopold Senghor, et actuelle de Madame Assia DJEBBAR). Dans une Académie

francophone, les écrivains français seraient minoritaires. Ce serait retrouver l'ambition de Richelieu lorsqu'il a créé l'Académie française : construire une «littérature monde» en français. Afin de favoriser la connaissance et la compréhension de la francophonie par les jeunes générations, il serait indispensable de créer un «programme Erasmus francophone» pour démultiplier les passerelles entre universités francophones du Nord et du Sud. Le rapport propose également de soutenir la présence d'un bouquet de chaînes francophones par satellite dans toutes les régions du Monde, y compris celles qui ne sont pas francophones. Le rapport formule enfin une proposition proprement politique : le français constitue une langue d'avenir. Sa présence internationale doit être défendue partout où cela est possible et ne pas relâcher l'effort du plurilinguisme. Pour cela, une **Haute Autorité de la Francophonie** doit être créée avec un pouvoir d'enquête et de sanction. Des propositions de loi ont déjà été déposées en ce sens, qui ont pour objectif de conforter la loi Toubon.

### III 3 2 Le premier Forum mondial de la langue française (de juillet 2012)

Comme cela a été examiné ci-dessus (III 1 B), le 1<sup>er</sup> Forum mondial de la langue française qui s'est tenu en Juillet 2012 à Québec, a retenu 15 priorités tendant au développement de la pratique de la langue française, présentées sous 4 chapitres :

- ✓ Une francophonie confiante, ouverte et engagée ;
- ✓ L'affirmation francophone dans l'espace économique ;
- ✓ L'affirmation francophone par le numérique ;
- ✓ L'affirmation francophone par l'éducation, la recherche, les industries culturelles et la communication.

### III 3 3 Autres éléments.

Divers travaux (rapports parlementaires, actes de colloques-IRIS, OIF et réseaux opérationnels ou institutionnels, œuvres littéraires ou non d'écrivains, de linguistes comme M. HAGEGE, M. WOLTON) apportent des éclairages, des précisions et des orientations très intéressantes.

Toutes ces réflexions et ces travaux ont, en fait, des objectifs communs : il faut défendre la langue française, en France d'abord, en particulier tout au long de l'enseignement, en faisant découvrir la littérature francophone dans les livres scolaires, mais aussi en développant les publications scientifiques en langue française également. Cette « *ardente obligation* » de défense du français s'adresse aussi à tous les médias (combien d'émissions sur les chaînes publiques de télévision sur ce qu'est la francophonie : où sont ses racines ?). Ceci s'adresse également à tous les dirigeants et cadres du secteur public et du secteur privé !

a) Il faut faire en sorte d'associer la société civile aux actions entreprises par l'OIF ou ses réseaux, en travaillant, quand cela est possible, avec les représentants des associations et les ONG qui conduisent des actions en tous domaines dans les pays francophones. Un certain nombre d'entre elles se réunissent déjà, entre elles, dans une Conférence des ONG ;

b) Enfin, pour ce qui concerne uniquement la France, le Ministère de tutelle de la francophonie, a été rattaché au ministère de la culture (avec M. Jacques Toubon), avant de relever d'un secrétaire d'Etat ou d'un ministre délégué auprès d'un ministre chargé des affaires étrangères, chargé de la Coopération et de la Francophonie (ce qui dénature complètement la nature même de la francophonie !).

Depuis le mois de mai 2012, la Francophonie est placée sous la responsabilité d'un ministère chargé uniquement de la Francophonie, sous la tutelle du ministre des affaires étrangères. Il semblerait logique que ce ministère de la Francophonie dispose toujours d'un rang protocolaire élevé, mais surtout de véritables prérogatives et moyens afin qu'il ait une large visibilité à l'étranger et dans l'opinion publique française en particulier.

## EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE

*La francophonie n'est pas un projet arrivé à son terme : si tel était le cas, elle aurait échoué.*

Elle est un combat permanent dans un monde qui se globalise et qui cherche à uniformiser la pensée et l'organisation du monde. La francophonie est un combat culturel par lequel les francophones cherchent, au contraire, à affirmer une identité qui s'appuie sur des valeurs d'indépendance et de solidarité qui vont à l'encontre d'un modèle unique : en ce sens, la langue française, support de la francophonie, est une arme de Résistance.

L'affirmation et le développement de la francophonie ne vont pas de soi, même si la francophonie a des atouts. La langue française a une Histoire qui a marqué et imprégné le Monde par les valeurs qui lui sont attachées et par sa construction elle-même. C'est, avec la langue anglaise, la seule langue qui soit parlée sur tous les continents. Elle a, depuis longtemps, son Académie qui lui confère une sorte de légitimité pour ce qui concerne sa structure, son écrit et son parler. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la Grande-Bretagne vient, en 2010, de créer son Académie anglaise, sur un modèle et avec des objectifs identiques à ceux de l'Académie Française.

Mais la défense de la langue française passe aussi et d'abord par les francophones eux-mêmes et en particulier par leurs «élites». Un certain nombre de nos concitoyens français, y compris parmi ceux qui ont des responsabilités politiques, diplomatiques, économiques, font souvent preuve de *démision dès lors qu'il s'agit de parler français dans une organisation où, pourtant, notre langue est une langue officielle.*

Cependant, la prise de conscience de cette réalité qu'est la francophonie et de l'outil qu'elle peut être, la mise en place d'institutions francophones, la multiplication des initiatives dans tous les domaines, l'intérêt que suscitent la connaissance et la maîtrise du français, constituent des facteurs positifs qui nécessitent néanmoins de s'inscrire dans la durée.

La francophonie n'est pas là pour servir les seuls intérêts de la France : *c'est à la France, surtout, de servir la Francophonie*, dans tous les domaines. A la limite, certains pensent que la francophonie pourrait vivre sans les français !

Le développement de la francophonie n'est pas, d'abord, un problème financier : c'est un comportement, une attitude qui nécessite écoute, dialogue, respect, ouverture aux autres et modestie. Il s'agit de répondre aux besoins de la communauté francophone dans tous les domaines en se référant aux valeurs que notre langue véhicule : Liberté, Egalité, Fraternité. Il s'agit, concrètement, de donner un contenu pertinent à ces valeurs pour permettre l'instauration ou le maintien ou le renforcement de l'Etat de Droit, la défense des Droits de l'Homme, le développement économique et la solidarité ainsi que la coopération entre les peuples.

Pour les acteurs de la francophonie, l'un des axes possibles du soutien au développement -qui est certainement l'une des priorités de son action- pourrait s'inscrire dans une conception distributive de l'aide publique non nécessairement conditionnée par les performances économiques des pays receveurs : autrement dit, la justification de l'aide publique aux plus pauvres est leur pauvreté elle-même.

L'action de la France, fondée sur ses valeurs, nécessite une vue et une stratégie géopolitique des enjeux de la francophonie, partagée avec ses partenaires francophones, soutenue par des acteurs

opérationnels, (et d'abord français bien entendu pour ne pas se soustraire à nos responsabilités), et qui pourrait, entre autres moyens, commencer par une sensibilisation et une information de nos concitoyens sur ce qu'est la francophonie.

Parallèlement, à court terme, l'action de la France devrait consister, d'une part, à soutenir et exporter les talents français, de tous domaines, et, d'autre part, à soutenir les centres culturels français à l'étranger et les alliances françaises, dont le rôle est de promouvoir la langue française. La mission de la France est aussi de contribuer à former des techniciens, des spécialistes, des experts et les élites et futures élites et ceci quelles que soient les disciplines, (Santé, Recherche scientifique et technique, Agriculture, Environnement, Administration de l'Etat, Justice, Défense, Sécurité civile, etc.) des pays francophones.

Il faut également assurer un suivi, après cette formation, des parcours professionnels de ceux et celles qui ont été ainsi formés et qui constituent un réseau important et influent. Cette politique d'accueil, de formation, de soutien, notamment par le développement des bourses aux étudiants francophones, en créant un «visa francophone», ne peut être le fait d'un seul Etat francophone : il s'agit d'une mission globale des acteurs de la francophonie et d'une œuvre collective, mais où la France a un rôle et une responsabilité particulière. Dans cette perspective, il convient d'utiliser les techniques que la mondialisation met à notre portée, en particulier dans le domaine audiovisuel (TV5, RFI, France 24, etc.), dans celui des divers outils de communication ou dans celui de la formation par Internet, visioconférences, etc.

L'Histoire montre qu'après des époques troublées, des Hommes ont su réfléchir et reconstruire une Communauté de culture fondée sur une Histoire et un idéal démocratique : aujourd'hui il est permis de penser que le temps est venu de re-entreprendre ce travail. La francophonie y a un rôle à tenir.

En effet, la francophonie est une mosaïque, une sorte «d'échantillon représentatif» du monde : elle rassemble des Etats de tous les continents ; elle rassemble des Hommes de toutes les races, de toutes les religions, de tout niveau économique, social ou culturel. Elle rassemble des situations économiques et sociales très contrastées selon les Etats membres qui, eux-mêmes, ont des systèmes juridiques ou politiques très différents (Monarchies, Républiques...). La francophonie se trouve ainsi située au centre de l'ensemble des problèmes qui peuvent exister dans le Monde. En ce sens, elle tend à l'Universalisme.

Elle prône et agit en faveur de l'Egalité et du dialogue entre les Hommes et les Etats, du respect du droit international : *elle défend l'idéal humaniste et démocratique*, fondement de notre conception de la République.

Au carrefour des problèmes économiques, sociaux, culturels, religieux et politiques, elle peut être un *artisan de la Paix dans un Monde plus équitable.*

*Comme le propose M. D. Khrouz, Directeur de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc, « la Francophonie devrait:*

- *investir le monde de la connaissance, du savoir, de l'éducation, de la culture, de l'information ;*
- *favoriser la connaissance par la reconnaissance entre peuples et sociétés.*

*Tout cela passe par la valorisation de l'Homme, du don, de la solidarité et la croissance en un destin commun.»*

La personnalité de la francophonie où se partagent des valeurs et une culture communes sera-t-elle une Communauté de Destin ? Si cela est souhaitable et possible, une telle Communauté

constituerait l'un des espaces et un repère où, au sein d'un monde de plus en plus globalisé, pourraient vivre les Valeurs universelles de la Démocratie et des Droits de l'Homme.

Un certain nombre d'intellectuels, de philosophes, d'hommes politiques pensent que les grands espaces linguistiques prendront de plus en plus d'importance au plan géopolitique au cours du 21<sup>ème</sup> siècle. Acceptons en l'augure : **voilà donc rapidement tracés les enjeux de la francophonie !**

**Paul DREZET**

## ANNEXES

### Sommets de la Francophonie :

1986	(17-19 février)	France	Paris / Versailles ;
1987	(2-4 septembre)	Canada	Ville de Québec ;
1989	(24-26 mai)	Sénégal	Dakar ;
1991	(19-21 novembre)	France	Paris ;
1993	(16-19 octobre)	Maurice	Grand Baie ;
1995	(2-4 décembre)	Bénin	Cotonou ;
1997	(14-17 novembre)	Viet Nam	Hanoï ;
1999	(3-5 septembre)	Canada	Moncton ;
2002	(18-20 octobre)	Liban	Beyrouth ;
2004	(26-27 novembre)	Burkina Faso	Ouagadougou ;
2006	(Septembre)	Roumanie	Bucarest ;
2008	(17-19 Octobre)	Canada	Ville de Québec ;
2010	(22-24 Octobre)	Suisse	Montreux ;
2012	(12-14 octobre)	RD Congo	Kinshasa

## Eléments de bibliographie.

### A) Ouvrages et rapports :

- ✓ « [Les pères de la Francophonie](#) », La Documentation française, 2010 ;
- ✓ *Le Français : histoire d'un combat*, C. Hagège, LGF Livre de poche, 1996 ;
- ✓ *Demain la Francophonie*, D. Wolton, Flammarion, 2006 ;
- ✓ *Francophonie et humanisme: débats et combats*, S. Farandjis, Tougui, 1993 ;
- ✓ [La Francophonie dans le monde : 2006-2007](#), Collectif, Organisation internationale de la Francophonie, Nathan, 2007 ;
- ✓ *La Francophonie*, V. Le Marchand, Editions Milan (Les Essentiels), 2001 ;
- ✓ *La Francophonie*, X. Deniau, PUF (Que sais-je ?), 2003 ;
- ✓ Le français sur le continent américain de Mme C. Bosellei ;
- ✓ Dictionnaire universel francophone, EDICEF, 1997 ;
- ✓ Dictionnaire culturel en langue française, dir. A. Rey, Le Robert, 2005 ;
- ✓ [Le français, enjeu du XXIème siècle](#), mfi médias france intercontinents l'agence multimédia de Radio France Internationale, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie, 2009 ;
- ✓ « [L'avenir de la Francophonie](#) », Revue internationale et stratégique de l'Institut des Relations Internationales Stratégiques (IRIS), n°71, automne 2008 ;
- ✓ [Rapports annuels de l'Agence Française de Développement \(AFD\)](#) ;
- ✓ [Jurisprudence de la Cour nationale du droit d'asile](#) (CNDA) pour l'année 2009 ;
- ✓ Bulletins d'informations ou lettres des Ambassades françaises en pays francophones ;
- ✓ Tous les rapports parlementaires (AN et Sénat) sur le budget et la situation de la politique française en matière francophone (depuis 2000) ;
- ✓ Sur le site de l'Organisation internationale de la Francophonie :
- ✓ [Ensemble des déclarations de l'OIF et des secrétaires généraux](#) ;
- ✓ Rapports et travaux de l'OIF (exemple : rapports sur l'état des pratiques de la Démocratie, des Droits de l'Homme et des Libertés dans l'espace francophone) ;
- ✓ Rapports des congrès des opérateurs ou réseaux de la Francophonie (ex. FIPF, AFAPDP, etc.).
- ✓ Principaux rapports des réseaux institutionnels de la francophonie ;

### B) Revue :

- ✓ Lettres d'actualité de l'OIF ;
- ✓ Presse française et presse francophone (via Internet) ;
- ✓ Le Monde diplomatique ;
- ✓ Revues des Opérateurs de l'OIF et des Réseaux institutionnels de la Francophonie ;
- ✓ Publications de l'ADETEF.

### C) Sites internet :

- ✓ Wikipedia ;
- ✓ Sites des opérateurs de l'OIF et des réseaux institutionnels de la Francophonie et des Ambassades de France ;
- ✓ Sites (à Paris) du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de l'Economie et des Finances, de la Défense, du Conseil d'Etat, de la Cour Nationale du Droit d'Asile et de la Cour des comptes.

## **Carnet d'adresses francophones**

Organisation Internationale de la Francophonie :  
19/21 Avenue Bosquet – 75007 Paris  
[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

Agence universitaire de la Francophonie :  
4, place de la Sorbonne - 75005 Paris  
[www.auf.org](http://www.auf.org)

Association internationale des maires francophones  
9, rue des Halles - 75001 Paris  
[www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr)

Université Senghor d'Alexandrie  
1, place Ahmed Orabi, BP 415  
Alexandrie, EGYPTE  
[www.usenghor-francophonie.org](http://www.usenghor-francophonie.org)

TV5  
19, rue Cognac-Jay - 75007 Paris  
[www.tv5.org](http://www.tv5.org)

Assemblée parlementaire de la Francophonie  
235, Bd Saint-Germain - 75007 Paris  
[www.francophonie.org/apf](http://www.francophonie.org/apf)

Forum francophone des affaires  
3, place de la Coupole, BP 88  
94223 - Charenton Cedex  
[www.ffa-i.org](http://www.ffa-i.org)

Jeux de la Francophonie  
95 avenue de France - 75650 Paris Cedex 13  
[www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)

## **Annuaire des Réseaux institutionnels francophones (2012)**

AAHJF : Association africaine des Hautes Juridictions Francophones  
O1 BP 330 RP  
Cotonou (Bénin)

ACCPUF : Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français  
BP 2050 Recette principale  
Cotonou (Bénin)

AFAPDP : Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles  
8 rue Vivienne – CS 30223  
75082 PARIS Cedex 02 (France)

AFCNDH : Association Francophone des Commissions Nationales de promotion et de protection des Droits de l'Homme  
37, rue 74 Tokoin Dumassésé  
BP 3222 Lomé (Togo)

AHJUCAF : Association des Hautes Juridictions de Cassation des pays ayant en partage l'usage du Français  
Palais de Justice  
Beyrouth (Liban)

AIPPF : Association Internationale des Procureurs et Poursuivants Francophones  
2828 Boulevard Laurier  
Québec, Québec G1VOB9 Canada)

AISCCUF : Association des Institutions Supérieures de Contrôle ayant en Commun l'Usage du Français  
Cour des Comptes  
13, Rue Cambon  
75100 Paris Cedex 01

ANF : Association du Notariat Francophone  
60, Boulevard de la Tour Maubourg  
75007 Paris (France)

AOME : Association des Ombudsmans et Médiateurs Francophones  
Avenue des Diambars  
BP 5005 Dakar Fann (Sénégal)

CIB : Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune  
BP 3927  
Nouakchott (Mauritanie)

RECEF : Réseau des Compétences Electorales Francophones  
BP.E 5386  
Bamako (Mali)

RF2D : Réseau Francophones de Diffusion du Droit

11 plateaux, Boulevard Latrille  
01BP2757 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)

REFRAM : Réseau Francophone des Médias  
Boulevard de l'Impératrice, 13  
1000 Bruxelles (Belgique)

FRANCOPOL : Réseau international francophone de formation policière  
101, rue des trois Fontanot  
92000 Nanterre (France)

UCESIF : Union des Conseils Economiques et Sociaux et institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie  
08 BP 0679  
Cotonou (Bénin)